

CONSEIL DES SAGES

BILAN 2010-2013



FEVRIER 2014

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
I. Historique des Conseils de Sages.....	8
1) Une idée venue d’Afrique.....	8
2) La Fédération des Villes et Conseils de Sages.....	9
II. Le Conseil des Sages de la ville de Floirac	13
1) Les objectifs et les engagements du Conseil des Sages.....	14
2) Les conditions pour être membre.....	15
3) Les modalités de l’appel à candidature.....	15
4) Le fonctionnement du conseil, des commissions et leur évolution	16
III. Les missions du Conseil.....	19
1) Les lettres de missions	20
2) Les rapports et les actions	28
3) La participation aux instances locales.....	34
4) Les relations extérieures	35
5) La communication	36
IV. Le vécu des Sages	37
1) Les éléments de satisfaction.....	38
2) Les éléments à améliorer	39

CONCLUSION	40
ANNEXES.....	43
Annexe 1 : Délibération du Conseil Municipal.....	44
Annexe 2 : La charte	47
Annexe 3 : Le règlement intérieur.....	48
Annexe 4 : Les rapports	52
Annexe 5 : Les actions	66
Annexe 6 : La communication	74
Annexe 7 : L'organigramme	80
CONTACTS.....	81

Introduction

« Le développement des formes d'implication des citoyens dans les décisions qui les concernent est l'un des traits majeurs de l'évolution récente des régimes démocratiques »

Pierre Rosanvallon

La municipalité a souhaité placer les habitants au cœur de son action et les incite à devenir un maillon essentiel de la vie locale. Alors que le vote est l'outil de la démocratie représentative, la concertation est celui d'une démocratie participative où le citoyen est impliqué de façon active et fréquente.

Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2143 permet de créer des instances de démocratie participative et prévoit que *« le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune »*. Ce sont des dispositifs originaux qui ne répondent pas à une obligation légale. En créant ces lieux facilitant la rencontre et l'expression des habitants, la municipalité offre des possibilités concrètes d'expression et d'implication.

La démocratie participative à Floirac consiste à associer les citoyens à la prise de décision des élus municipaux ou à la mise en œuvre d'actions.

Car, s'il est vrai que l'équipe municipale est élue pour prendre des décisions à la place et au nom des habitants (on parle de « démocratie représentative »), elle peut toutefois souhaiter réinterroger les citoyens tout au long de son mandat sur des projets spécifiques, des orientations politiques nouvelles ou des enjeux complexes qui nécessitent de compléter la vision des élus par celle des citoyens vivant ou œuvrant eux aussi sur la commune.

Grâce au processus participatif, la ville peut donc associer les citoyens à la préparation des décisions, à leur mise en œuvre ou à leur évaluation et amélioration. La décision finale restant de la responsabilité des élus, garants de l'intérêt général.

De leur côté, les citoyens peuvent s'y investir et profiter ainsi de la possibilité qui leur est offerte de nourrir les débats liés aux décisions municipales et de comprendre comment l'action publique se construit, en passant des intérêts particuliers à des solutions d'intérêt collectif.

Les finalités de la démocratie participative

- Permettre au plus grand nombre de citoyens de prendre part aux processus participatifs organisés et ainsi de nourrir les débats liés à l'action et aux décisions municipales,
- Compléter la démocratie représentative en donnant aux citoyens toute leur place dans l'action publique,
- Faciliter le débat et les échanges d'idées entre les citoyens et les élus pour aider la municipalité à construire ses décisions et ses projets,
- Donner envie aux citoyens et leur permettre de participer à la vie collective de la cité et de s'en sentir des acteurs responsables, œuvrant pour l'intérêt général.



Historique des Conseils de Sages

1) Une idée venue d’Afrique

« *La jeunesse est le temps d’étudier la sagesse, la vieillesse est le temps de la pratiquer* »
Jean-Jacques Rousseau

C’est en 1989 que Kofi Yamgnane, alors maire de Saint-Coulitz (Finistère), créa le premier Conseil de Sages français. Celui qui allait devenir quelques années plus tard Secrétaire d’État aux Affaires Sociales et à l’Intégration voulait ainsi promouvoir la participation des retraités et personnes âgées à la vie de la cité, réveiller et enrichir la démocratie locale et favoriser la solidarité intergénérationnelle entre les habitants de la commune.

D’origine togolaise, Kofi Yamgnane s’était largement inspiré de la culture africaine pour cette idée de Conseil de Sages. En janvier 2009, il raconte dans le quotidien *La voix du Nord* comment est né le premier Conseil de Sages : « *mes parents m’ont demandé de venir à Lomé et m’ont dit* » : *"Tu es jeune, comment peux-tu être chef ?"* Puis, après réflexion : *"Quand tu vas rentrer, tu vas réunir les anciens de chez toi et leur demander de t’entourer pour ne pas faire de bêtises !"* À mon retour, j’ai donc raconté cette histoire et demandé à neuf personnes de plus de 60 ans de se réunir en conseil des sages. La seule révolution par rapport à l’Afrique, c’est qu’il y avait des femmes ».

En Afrique, le Conseil des Sages, c’est le symbole de la cohésion sociale, c’est dire si cette assemblée est essentielle dans le fonctionnement de la société africaine. L’ancien est au cœur du village. C’est auprès de lui que l’on vient chercher conseil pour trouver la clé du problème. On le considère comme la source, le socle de la culture, le garant de l’histoire et des fondements des traditions. Cela fait d’eux des grands sages très écoutés et des juges dans la gestion des conflits. Ce conseil intervient en un lieu symbolique : « L’arbre à palabres ». Dans son autobiographie, *un long chemin vers la liberté*, Nelson Mandela raconte combien il fut impressionné, lorsqu’il était jeune, par la nature démocratique des échanges locaux.

La société européenne est certes bien différente de la société africaine où longtemps la connaissance ne s’est transmise que par la tradition orale. Si, selon le mot célèbre de l’écrivain malien Amadou Hampâté Bâ, « *En Afrique, un ancien qui meurt, c’est une bibliothèque qui brûle* », ce n’est pas tout à fait la même chose en Europe.

Observant la marginalisation des anciens dans la vie sociale et politique, Kofi Yamgnane remarquait : « *En Europe, vieillir est souvent un naufrage. C'est l'arrêt brutal de l'activité. On est tout un jour, et le lendemain plus rien. C'est à cela que l'on doit mettre fin. Beaucoup d'anciens sont encore en pleine possession de leurs moyens physiques et intellectuels. Il faut que la citoyenneté se prolonge ...* ».

Ainsi, une pratique traditionnelle africaine, réinterprétée et adaptée, tente de contribuer à redonner une place de citoyen à part entière aux seniors et de raviver le concept de démocratie participative en France.

2) La Fédération des Villes et Conseils de Sages

Très vite, l'initiative de Kofi Yamgnane fit des émules. Des villes moyennes comme La Roche-sur-Yon, Saintes, Rochefort-sur-Mer, Mulhouse, Chartres ou de plus petites communes comme Deauville, Château-Thierry, La Flèche, Fontenay-le-Comte, Cerizay, Digoin, Thann, Villiers-le-Bel, mirent en place un Conseil de Sages. Au gré des rencontres, il apparut très vite qu'au-delà des différences géographiques, sociales, politiques, de nombreux sujets de réflexion étaient communs à tous ces Conseils.

En 1997, à Blois, une trentaine de délégations réunies sous le haut-patronage de Jack Lang, alors maire de la ville, avaient clairement exprimé le souhait de créer entre elles un trait d'union afin d'ouvrir un dialogue permanent et d'échanger les expériences et les acquis.

Une charte de référence, dite « Charte de Blois », avait alors été proposée et adoptée ainsi que le lancement de l'idée d'une réactivation de la Fédération pour devenir la Fédération des Villes et Conseils de Sages.

Quelques dates

En 2002, à Chaumont sur Marne, Kofi Yamgnane, propose l'extension de la Fédération des Villes et Conseils de Sages.

En 2005, l'Assemblée générale se déroule à l'Hôtel de Région de Nantes, où sont approuvés les nouveaux statuts. La Fédération des villes Sages devient la Fédération des villes et Conseils de Sages.

Kofi Yamgnane est désormais devenu président d'honneur de la fédération aux côtés de Jacques Auxiette, président du Conseil général des pays de la Loire.

Définition de l'association

Dans les statuts de la Fédération l'article premier définit l'association :

« L'association, régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dénommée « Fédération des Villes et Conseils de Sages », rassemble, dans le respect de leur identité et de leur indépendance, les communes ou groupements de communes, ayant mis en place un Conseil des Sages ou une entité assimilée et ces dits Conseils ou entités.

Le terme « Ville » recouvre, dans ces statuts, à la fois les communes et les groupements de communes tandis que les entités assimilées sont implicitement comprises dans l'expression « Conseil des Sages ».

L'objet

L'article 2 définit son objet comme suit :

« La Fédération est laïque, apolitique et indépendante de toute organisation. À ce titre, elle respecte les convictions personnelles de ses membres, qui ne portent pas atteinte et qui ne sont pas contraires à la dignité et au respect de la personne humaine ».

« La Fédération a pour objet de promouvoir et d'affirmer le rôle des Conseils des Sages et de les représenter auprès des pouvoirs publics ».

Une antenne Régionale

C'est la ville de Lormont qui accueille depuis 2009 l'antenne régionale de la Fédération des Villes et Conseils de Sages. Cette dernière concerne quatre départements : la Dordogne, la Gironde, les Landes et le Lot-et-Garonne.

Cette antenne est à la disposition des communes en recherche d'informations sur le fonctionnement d'un Conseil des Sages. Son objectif est d'établir des contacts avec des communes qui participent à des travaux communs et proposer des rencontres pour échanger sur divers sujets. L'antenne compte deux référents : La présidente et le vice-président du Conseil des Sages de la ville Lormont.

Le site internet de la Fédération : <http://www.fvcs.fr>

Le Conseil des Sages de la ville de Floirac possède un identifiant et un mot de passe permettant d'accéder à l'espace membres du site et aux services réservés aux adhérents.



La ville de Floirac est membre de la Fédération des Villes et Conseils de Sages depuis 2011.

La cotisation annuelle est de 600 euros.

Le Conseil des Sages de la ville de Floirac

Madame Conchita LACUEY a proposé en 2010 de doter la commune d'un Conseil des Sages, afin que les retraités puissent s'engager aux côtés des élus et des services en faveur du développement de la ville et pour renforcer la démocratie participative locale dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'intérêt communal. Lors de la mise en place du Conseil des Sages, le 2 novembre 2010, elle explique par ces mots les raisons de cette création : *« la connaissance et la prise en compte des avis, des attentes et des propositions des citoyens sont aujourd'hui non seulement nécessaires mais indispensables à une bonne gestion municipale et à l'élaboration des projets de notre commune »*, et de conclure *« Dans une société marquée par la domination de l'individualisme et du matérialisme, votre présence conforte les valeurs de notre république et de notre démocratie »*.

Le Conseil des Sages est désormais présidé par Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, maire de la ville de Floirac.

Le Conseil des Sages de la ville regroupe 33 personnes soit le même nombre que les Conseillers Municipaux. Ils ont fait acte de candidature volontairement suite à un appel à participation lancé par la commune. La durée de leur mandat est calquée sur celle des Conseillers Municipaux.

Une délibération du conseil municipal a officiellement acté à l'unanimité, le 8 juillet 2010, la décision de mettre en place ce dispositif participatif sur la commune (voir annexe 1). Le Conseil des Sages est désormais présidé par M. le maire. Deux élues référentes ont été nommées, l'adjointe déléguée à la démocratie participative, évaluation et prospective des politiques publiques et l'adjointe déléguée au développement social, petite enfance et politique jeunesse. Un technicien est chargé de la mise en place et du suivi du Conseil des Sages.

1) Les objectifs et les engagements du Conseil des Sages

- Etre une force d'étude et de proposition,
- Renforcer le dialogue dans la cité,
- Prodiguer des conseils au service des projets de la commune,
- Travailler sur les dossiers proposés par la municipalité ou par les citoyens,
- Promouvoir la solidarité communale,
- Développer le « mieux vivre ensemble »,
- Renforcer la médiation sociale entre les générations,

- Respecter les libertés fondamentales, les opinions et la laïcité,
- Les sages sont disponibles et bénévoles pour l'intérêt de la commune,
- Les sages font acte de candidature.

2) Les conditions pour être membre

- Habiter la commune de Floirac,
- Être âgé de 55 ans minimum dans l'année de l'élection,
- Être dégagé des obligations professionnelles,
- Ne pas exercer de rôle législatif,
- Faire acte de candidature auprès de Monsieur le maire,
- S'engager en signant la charte qui précise les principes fondateurs du Conseil des Sages.

3) Les modalités de l'appel à candidature

Le mode de recrutement adopté pour inviter les habitants à participer au Conseil des Sages a été le plus large possible. Tous les habitants de la ville ont été conviés à postuler, après avoir respecté les critères pour être membre.

Pour toucher le plus largement possible la population, l'appel à candidature a été lancé :

- Par voie de presse : le journal *Sud-Ouest*,
- Avec un large article accompagné d'un bulletin d'inscription paru à l'intérieur du journal municipal diffusé dans les boîtes aux lettres de la ville,
- Sur le site internet de la ville,
- À l'aide de flyers diffusés dans tous les lieux publics,
- À l'aide d'affiches apposées dans tous les lieux publics.

Depuis 2012, le technicien référent du Conseil des Sages pour la ville reçoit systématiquement en entretien individuel les nouvelles personnes souhaitant intégrer le Conseil. Suite à cet entretien, la candidature est validée par les élus.

4) Le fonctionnement du Conseil, des commissions et leur évolution

La charte (Voir Annexe 2)

Elle a pour objet de préciser le cadre et l'esprit du fonctionnement du Conseil des Sages. Elle n'a de sens que si tous, élus et membres du Conseil des Sages, sont animés d'une véritable volonté participative, d'écoute et de respect mutuel.

L'article 1 indique que « *le sens du Conseil des Sages est de témoigner que les retraités et les personnes âgées sont médiateurs de la société, et qu'ils donnent un sens solidaire et citoyen à leur vie par la mise à disposition de leurs compétences, de leur temps, de leur écoute et de la tolérance* ». Ceci dans « *le souci du Bien Commun* » (art.4).

L'article 12 précise que « *Les modalités de fonctionnement d'un Conseil de Sages seront régies par un règlement intérieur* ».

La charte a été signée par tous les membres du Conseil des Sages lors de sa mise en place au mois de novembre 2010.

Le règlement intérieur (Voir annexe 3)

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil des Sages. Il fait référence à la charte dont il a mission d'assurer le respect des fondements.

Il comprend 5 articles : Constitution, organisation, fonctionnement des commissions, démission et exclusion et modification du règlement intérieur.

Le règlement intérieur a été co-construit entre la ville et les membres du Conseil au cours de 3 séances de travail.

Les commissions

Au cours des deux premières années, le Conseil des Sages a organisé son travail au sein de trois commissions :

- **Commission cadre de vie** : aménagement urbain, environnement, urbanisme...
- **Commission animation locale** : sports, culture, loisirs, lien intergénérationnel, mémoire de la ville...
- **Commission solidarité** : famille, enfance, éducation...

Sur invitation de la municipalité, le Conseil des Sages s'est réuni en séance plénière une fois par an, pour rendre compte au maire et environ une fois par trimestre en présence des élus et des représentants de l'administration pour prendre connaissance de l'avancée des projets en cours. Au-delà de ces réunions, chaque commission s'est réunie autant de fois que nécessaire et a organisé librement son travail.

Chaque commission a élu en son sein, à bulletin secret pour la durée du mandat et en respectant la parité, un(e) président(e), un(e) vice-président(e) et un(e) secrétaire de séance chargé(e) de rédiger les comptes rendus.

Chaque commission, pour mener à bien ses travaux, a pu s'adjoindre la compétence d'experts ou d'intervenants extérieurs.



Le Conseil des Sages a pu intervenir soit :

- **à la demande de la municipalité,**
- **à la demande de l'instance plénière avec l'accord de la municipalité.**

Des lettres de missions ont été adressées à chaque commission par le maire. Les Sages ont été conviés à remettre leurs travaux sous forme d'avis et de formuler des préconisations qui permettent d'alimenter le débat des conseillers municipaux et de les éclairer dans leur prise de décision.

Le budget

Le budget annuel de fonctionnement du Conseil des Sages est de 3 000 euros.



Les missions du Conseil

1) Les lettres de missions

Cinq lettres de missions ont été envoyées entre l'année 2011 et 2013. Une lettre de mission a pour objectif de définir les grandes lignes de la mission confiée.

Lettres de missions 2011

Lettre de mission envoyée à la commission cadre de vie le 31 janvier 2011

**Objet : Conseil des Sages : Commission Cadre de Vie
Lettre de mission.**

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la ville de Floirac est entrée depuis plusieurs années dans une phase de développement très importante avec notamment :

- *Le renouvellement urbain de la plaine de Floirac.
- *L'aménagement de la ZAC des quais et en particulier le projet de salle de spectacles « Grand Arena ».
- *L'arrivée du tramway sur le quartier Dravemont.
- *L'aménagement de la zone franche des Mondaults et l'implantation de nombreuses entreprises.
- *L'apparition de nouvelles zones d'habitations.

Par ailleurs, d'autres projets majeurs vont venir confirmer cette dynamique :

- *Le futur pont Jean-Jacques Bosc.
- *L'Opération d'Intérêt National « Euratlantique ».
- *Les réflexions sur une deuxième phase de renouvellement urbain pouvant porter sur les quartiers « Dravemont » et « Joliot Curie »

Nous avons souhaité que cette dynamique soit cohérente avec d'une part notre patrimoine socio-économique, culturel et environnemental et d'autre part le développement plus global de l'ensemble de la métropole. Notre ville devient donc chaque jour plus créative, plus intense. Elle va aussi devenir plus peuplée et plus jeune. Dans ce contexte, la problématique des déplacements, internes à notre commune, en direction ou en provenance des autres communes de la CUB (ou hors CUB) devient centrale dès lors que nous devons envisager dans le cadre de la ville ou l'agglomération, la mise en place de solutions de déplacement les plus pertinentes possibles.

Il est donc demandé à la Commission « Cadre de Vie » du Conseil des Sages de bien vouloir :

→Etablir son propre diagnostic sur les problématiques de déplacements dans notre commune.

→Définir des priorités à court et moyen termes, afin de :

*Faciliter l'accès de nos populations au centre de l'agglomération et à ses pôles stratégiques (Campus, Administrations, Aéroport etc.).

*Faciliter les déplacements au sein même de la ville (liaisons avec les nouveaux quartiers, liaisons plaine coteaux).

*Améliorer les déplacements pour les personnes présentant des difficultés spécifiques (handicapés physiques, personnes à faibles ressources et/ou sans emploi, personnes âgées, familles nombreuses, etc...).

→Proposer des actions visant à améliorer la cohabitation des différents modes de déplacements (piéton, cycles, véhicules particuliers, transports en commun, etc...) afin de la rendre la plus cohérente possible avec les objectifs fixés par les différents Agenda 21 et notamment celui que la ville est en train d'élaborer.

Monsieur Guy MOLL ESCARPENTER, Adjoint à l'Urbanisme et Monsieur Gérard THOMAS, Directeur des Services Techniques seront, durant toute la durée de cette mission, à votre disposition pour vous fournir les informations et les documents nécessaires à sa bonne réalisation.

En vous remerciant pour votre implication dans ce travail.

Le Maire



Lettre de mission envoyée à la commission animation locale le 7 février 2011

Objet : Conseil des Sages : Animation Locale **Lettre de mission.**

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1945 notre pacte social, dont la traduction la plus concrète est la création de la sécurité sociale, repose sur une étroite solidarité entre les générations, la retraite par répartition en étant l'élément le plus visible.

Le lien entre les générations constitue une composante essentielle de toute communauté humaine. Aujourd'hui il n'est pas rare de voir cohabiter dans une même famille quatre, voire cinq générations. Pour autant l'intergénérationnel ne se réduit pas aux relations grands-parents / petits enfants, il traverse toutes les générations. Il s'appuie sur tous les âges et chacun peut y contribuer.

Des initiatives nombreuses prennent forme, se développent. A Floirac, par exemple, une pièce de théâtre a vu le jour, fruit de la collaboration entre les résidents de la RPA et les élèves du Collège Georges Rayet. Elles peuvent être individuelles ou s'inscrire dans des formes collectives, souvent associatives. Elles contribuent au lien social. Elles sont un facteur de dynamisme individuel, de construction des liens sociaux et de redécouverte de la citoyenneté. Elles constituent un gisement d'actions innovantes.

Sans préjuger des investigations que vous estimerez nécessaires de faire, je souhaiterais que vous puissiez :

1. Identifier les pratiques qui favorisent les solidarités entre générations et sont mises en œuvre de manière ponctuelle ou continue par des associations, des institutions ou des entreprises dans tout domaine susceptible de favoriser les liens intergénérationnels sur la commune (accompagnement scolaire, tutorat sous forme de bénévolat...).
2. Dégager des pistes et formuler des propositions pour valoriser ces initiatives ou proposer des actions innovantes.

Le groupe de travail procédera à toutes les auditions qu'il jugera utiles. Il pourra par ailleurs s'appuyer, en tant que de besoin, sur les élus municipaux concernés ainsi que sur les services de la ville en charge de ces thématiques.

En vous remerciant pour votre implication dans ce travail.

Le Maire

Lettre de mission envoyée à la commission solidarité le 17 mars 2011

Objet : Conseil des Sages : Commission Solidarité Lettre de mission.

Madame, Monsieur,

La France comptera 70 millions d'habitants en 2050 et le vieillissement démographique de la population constitue une tendance générale de la société. Selon une étude de l'INSEE publiée en 2008, près d'un habitant sur trois devrait avoir plus de 60 ans en 2050. La France métropolitaine compterait en 2050, 22,3 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus, soit **32%** de la population.

La durée de la vie devient ainsi un enjeu individuel et collectif.

L'espérance de vie sans incapacité a ainsi augmenté et apparaît désormais dans la vie une période nouvelle « pour une retraite active » qui est un acquis magnifique des progrès de la santé, des conquêtes sociales et du développement de la protection sociale au cours du siècle dernier.

Ces formidables avancées ne doivent pas nous faire oublier que selon les projections, **la France comptera 1,4 millions de personnes âgées en perte d'autonomie en 2040.**

Face au défi que représente, pour aujourd'hui et pour demain, l'accompagnement de la dépendance des personnes âgées, nous devons nous interroger sur son impact sur la conception de nos politiques publiques.

La population Floiracaise suit l'évolution nationale et voit le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus, augmenter de 11% entre 1999 et 2006. Le nombre des personnes âgées de 60 ans et plus sur la commune est de 2860 personnes soit 17,88% de la population.

Les services du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), recensent 120 personnes en perte d'autonomie, bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), sur Floirac. Le CCAS met également en œuvre le registre nominatif des personnes vulnérables en cas de canicule. A ce titre, il recense les personnes âgées ou handicapées, isolées ou fragilisées, afin de pouvoir leur venir en aide en cas de nécessité (925 personnes sont inscrites).

La réflexion que vous aurez à mener soulève des problématiques majeures.

Quelle est la place des personnes âgées dans notre société et sur la commune ?

Quel impact aura le vieillissement sur l'organisation de notre ville dans tous les domaines : urbanisme, logement, services, culture... ? Comment renforcer la solidarité locale en faveur des aînés les plus fragiles ? Existe-t-il des bonnes pratiques permettant l'accompagnement des personnes âgées dépendantes ? Est-il opportun de créer un réseau local de bénévoles visiteurs à domicile pour lutter contre l'isolement et selon quelles modalités pratiques ?

Autant de questions de fond déterminantes, sur lesquelles nous avons besoin de votre éclairage fin et argumenté.

Le groupe de travail procédera à toutes les auditions qu'il jugera utiles. Il pourra par ailleurs s'appuyer, en tant que de besoin, sur les élus municipaux concernés ainsi que sur les services de la ville en charge de ces thématiques

En vous remerciant pour votre implication dans ce travail.

Le Maire



Lettre de mission 2012

Une demande de renouvellement d'engagement a été envoyée à chaque membre du Conseil des Sages au mois de novembre 2012. Chaque personne a pu exprimer son souhait ou non de continuer son action au sein du Conseil.

En 2012, une seule lettre de mission a été envoyée pour les 3 commissions.

Objet : Lettre de mission 2012

Madame, Monsieur,

La première année du Conseil des Sages de Floirac a montré combien votre travail est précieux pour enrichir l'action municipale au service de tous les Floiracais. Vous avez apporté votre regard et votre expérience sur notre ville, sur ses projets et sur son avenir. Une nouvelle fois, je vous en remercie.

Votre instance, encore jeune, va se construire collectivement et dans le temps. 2012 marquera d'abord le renforcement de la visibilité de votre action avec la création d'une page internet dédiée au Conseil des Sages, sur le site de la ville et la poursuite de votre participation aux différents projets de la commune : les jeudis de la santé, la concertation sur le réaménagement du Parc du Castel, jour de fête...

Cette année, chaque groupe de réflexion aura une mission particulière sur laquelle vous pourrez formuler des propositions.

La commission « Cadre de vie » réfléchira plus spécifiquement sur la mise en place d'actions de sensibilisation concernant le frelon asiatique.

Pour sa part, la commission « Animation locale » travaillera sur la mise en place d'une action d'animation à destination de la population.

Enfin, la commission « Solidarité » s'intéressera à la définition du contenu de ce que pourrait être l'épicerie solidaire de la ville.

Bien évidemment, vous pourrez travailler parallèlement à un autre sujet de votre choix. Il sera soumis à l'arbitrage des élus en fonction des contraintes de la ville et de la programmation dans le temps des projets municipaux.

Toutes ces réflexions seront menées dans le sens de l'intérêt général pour favoriser le mieux-vivre ensemble et améliorer la qualité du service rendu aux Floiracais.

Pour cette nouvelle année, je souhaite que votre travail puisse éclairer l'action de l'équipe municipale et contribuer pleinement à la construction d'une ville plus solidaire et plus chaleureuse.

Vous remerciant par avance pour votre engagement en ce sens, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mon profond respect.

Le Maire

Lettre de mission 2013

A la demande des membres du Conseil des Sages, l'organisation générale du travail sous la forme de commissions a été modifiée au cours de la plénière du 18 décembre 2012. Désormais, il n'existe plus de commissions mais un seul groupe de travail, composé des 33 membres, qui organisent le travail de restitution des avis et les actions. Quatre membres du conseil ont été identifiés comme référents.

Objet : Conseil des Sages **Lettre de mission 2013**

Madame, Monsieur,

Au terme des deux premières années de fonctionnement consacrées à la mise en place du Conseil des Sages et à la réalisation d'un diagnostic de territoire, nous entrons désormais en phase opérationnelle.

Votre instance, encore jeune, va se construire collectivement et dans le temps. 2013 marquera d'abord le renforcement de la visibilité de votre action avec la création d'une page internet dédiée au Conseil des Sages, sur le site de la ville et la poursuite de votre participation aux différents projets de la commune : les Jeudis de la Santé, la Quinzaine des Seniors, l'accompagnement des grands projets urbains ...

Cette année, je souhaite que votre mission porte sur 2 sujets particuliers sur lesquels vous pourrez formuler des propositions et mettre en œuvre des actions :

1) La création d'une épicerie solidaire

Il paraît nécessaire d'améliorer l'aide alimentaire réalisée par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Floirac. En effet, Il faut dépasser la chronicité de l'aide ponctuelle qui entretient une forme de passivité de l'utilisateur. Nous souhaitons donc réfléchir à une organisation qui engage le bénéficiaire dans une participation et lui permette de retrouver un statut de consommateur actif : choix des produits, paiement, gestion du budget alimentaire.

La phase de recherche d'un local ayant abouti au cours du mois de décembre 2012, nous sommes prêts à engager aujourd'hui le travail d'élaboration du projet de notre épicerie solidaire. Ce travail permettra de regrouper au sein d'un Comité de pilotage les acteurs locaux ayant un lien direct ou indirect avec l'aide alimentaire sur le territoire de notre commune.

L'ANDES (association nationale de développement des épiceries solidaires) interviendra comme expert en accompagnement de la démarche projet.

Dans cette perspective, la participation du Conseil des Sages est attendue. Elle pourra se concevoir par la présence de deux représentants au sein du Comité de pilotage qui porteront la réflexion de l'ensemble des Sages sur cette question.

Le départ du fonctionnement de l'épicerie solidaire est projeté pour la fin de l'année 2013. Le travail de réflexion s'engagera à partir d'avril prochain et doit se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

2) Lutte contre le frelon asiatique

Le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt par arrêté du 26 décembre 2012, après avis du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale du 11 décembre 2012, a classé le frelon asiatique *Vespa velutina nigrithorax* dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie.

Le frelon asiatique introduit accidentellement en France en 2004 a montré son caractère invasif et nuisible vis-à-vis des abeilles domestiques. Par les prélèvements importants d'abeilles qu'il réalise au seuil même de la ruche, sa prédation entraîne une baisse de la population d'abeilles et stresse la colonie en freinant ses fonctions vitales d'approvisionnement.

L'inscription du frelon asiatique dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie doit permettre de définir des actions de surveillance, de prévention et de lutte comme le prévoit l'article L. 201-4 ou d'approuver, dans les conditions prévues à l'article L. 201-12, un programme volontaire collectif d'initiative professionnelle.

Dans le but de lutter localement contre le frelon asiatique, il est donc demandé au Conseil des Sages de bien vouloir :

- établir une cartographie des nids sur la commune,
- mettre en place une campagne d'information à destination des habitants.

Bien évidemment, vous pourrez travailler parallèlement à d'autres sujets de votre choix ; ils seront soumis à l'arbitrage des élus en fonction des contraintes de la ville et de la programmation dans le temps des projets municipaux.

Toutes ces réflexions seront menées dans le sens de l'intérêt général pour favoriser le mieux-vivre ensemble et améliorer la qualité du service rendu aux Floiracais.

Pour cette nouvelle année, je souhaite que votre travail puisse éclairer l'action de l'équipe municipale et contribuer pleinement à la construction d'une ville plus solidaire et plus chaleureuse.

Vous remerciant par avance pour votre engagement en ce sens, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mon profond respect.

Le Maire

2) Les rapports et les actions

Au cours de l'année 2011

Le Conseil des Sages a rendu ses rapports (Voir annexe 4) au maire au cours de la séance plénière du 28 novembre 2011.

Toutes commissions confondues, 25 comptes rendus ont été transmis à la ville. De plus, six réunions en présence des élus ont eu lieu.

Rapport de la commission cadre de vie : (voir l'intégralité du rapport en annexe)

Les éléments de diagnostic sont regroupés par quartier et par mode de déplacement :

⇒ Déplacements en automobile/en transports en commun/en 2 roues/à pied

Les constats formulés portent globalement sur :

- Le mauvais état de certaines chaussées,
- Les plaques avec nom de rue absentes,
- La vitesse excessive,
- Le manque de liaison rapide entre Dravemont et le quartier mairie ainsi que vers la Burthe,
- Le manque de pistes cyclables et d'arceaux pour attacher les vélos à la mairie et à Dravemont,
- Les parkings insuffisants.

Les propositions prioritaires de la commission :

- La création d'une navette cadencée entre le quartier Mairie et le quartier Dravemont,
- L'aménagement tous usagers de l'avenue du président F. Mitterrand entre la côte du Coucut et l'avenue Salvador Allende,
- La création d'une liaison bus allant à la Burthe,
- Tous les bâtiments publics devraient avoir des rampes d'accès pour les handicapés.

Rapport de la commission animation locale : (voir l'intégralité du rapport en annexe)

Le constat identifie une « insuffisance de l'information et de la communication faites au public floiracais » et s'interroge sur 4 points :

- L'information et la communication notamment le journal municipal et sa distribution,
- La recherche de "passerelles" notamment avec les commerçants locaux,
- L'identification des points "bloquants" liés au cloisonnement des institutions et des associations,
- La motivation générale des différents acteurs vers une mise en synergie des projets d'animations.

Les propositions prioritaires de la commission sont :

- L'amélioration de la diffusion de l'information relative à l'animation,
- La recherche d'une synergie entre tous les acteurs (Municipalité, organisations sportives et culturelles, Centres Sociaux, Associations, etc.),
- L'identification des différents publics et le choix d'un sujet intergénérationnel fédérateur afin d'intégrer une ou plusieurs actions dans l'offre d'animation communale et/ou associative,
- L'animation doit tenir compte de ce qui est susceptible de plaire à l'ensemble des générations parce que populaire et donc rassembleur.



Rapport de la commission solidarité : (voir l'intégralité du rapport en annexe)

La commission solidarité pose le diagnostic suivant : L'augmentation régulière de l'espérance de vie des personnes âgées vivant sur la commune et le fait que près de la moitié des ménages de la commune ne sont pas imposables, vont entraîner une précarité accrue qui pèsera certainement sur les dispositifs d'aide, de solidarité et sur l'isolement des plus fragiles.

Parallèlement il est constaté que l'allongement de l'espérance de vie marque également l'ouverture d'une période de dynamisme renouvelé. Le temps dégagé par le passage à la retraite ouvre de nouvelles perspectives. Assez logiquement, il favorise l'engagement associatif pour y trouver au travers de motivations altruistes un épanouissement personnel.

Cette propension au partage peut ouvrir de nouvelles pistes d'implication citoyenne. Sont évoquées les expériences de grands-parents conteurs, la sensibilisation à la lecture, l'accompagnement scolaire, les témoignages au sein des établissements scolaires, la garde d'enfants, l'accompagnement dans les transports et les sorties scolaires, etc.

Les propositions prioritaires de la commission sont :

- Créer un réseau de seniors bénévoles,
- Promouvoir et favoriser l'engagement des seniors (implication bénévole accrue qui permet de lutter contre l'isolement et la déqualification sociale),
- Imaginer une information et une communication nouvelles (courrier des lecteurs),
- Exister et transmettre auprès des plus jeunes (accompagnement scolaire, sensibilisation à la lecture, parrainage),
- Fédérer les associations solidaires.

Au cours de l'année 2012

Le frelon asiatique

Les membres du Conseil des Sages ont débuté leur travail concernant la lutte contre le frelon asiatique. Dans la perspective d'une mise en place d'actions de sensibilisation, des panneaux d'exposition ont été réalisés (comment reconnaître le frelon asiatique, à quoi ressemble un nid, comment réaliser un piège...). L'organisation d'une soirée avec la projection d'un documentaire suivi d'un débat sera mise en place en 2013.

Les Jeudis de la santé

Les « *Jeudis de la santé* » est un projet porté par l'Atelier Santé Ville de Floirac (ASV). Mis en place en 1999 par le comité interministériel à la ville, l'ASV est inscrit dans la loi de santé publique de 2004 et fait partie du Plan Régional de Santé Publique (PRSP). C'est le dispositif opérationnel du volet santé du contrat urbain de cohésion sociale. Son principe est de promouvoir le développement de programmes locaux de santé, celle-ci étant entendue au sens large du terme : un état complet de bien-être physique, mental et social. Les Jeudis de la santé s'inscrivent dans l'axe 6 du diagnostic partagé réalisé en 2010, « *promotion de la santé communale* ». Ils ont lieu le jeudi à 18h30 tous les deux mois. C'est un rendez-vous convivial où l'on échange autour des questions de santé et de bien-être. Chaque rencontre s'articule autour d'une thématique de santé définie.

L'objectif du projet est de :

- Favoriser la participation des habitants à l'amélioration de leur santé et de leur bien-être,
- Apporter des connaissances et des informations dans le domaine de la santé,
- Améliorer la visibilité des réponses et des relations, en terme de santé, existantes sur la ville.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de co-construction dans laquelle les habitants, les professionnels et les élus sont pleinement associés. Les thématiques qui seront abordées ne sont pas déterminées par le porteur du projet. Ce sont les habitants, les professionnels et les élus qui vont les choisir. Pour y parvenir, des groupes de travail ont été mis en place.

Il n'est pas seulement question de définir les thématiques, mais de déterminer le déroulement du rendez-vous final qui sera proposé à l'ensemble des Floiracais. Du choix des intervenants, en passant par le titre, les habitants sont les principaux acteurs du projet.



Le Conseil des Sages a accompagné cette démarche de promotion de la santé depuis la première rencontre, qui s'est déroulée le 10 mai 2012 sur le thème de l'alimentation, jusqu'à la définition en 2013 d'une nouvelle organisation. Désormais, une seule thématique annuelle est abordée afin de permettre une meilleure connaissance et un plus grand approfondissement du thème de santé abordé.

Au cours de l'année 2013

Le frelon asiatique

Suite aux travaux engagés en 2012, une exposition pédagogique sur le thème du frelon asiatique a été présentée du 5 au 19 mars 2013 dans le hall d'accueil de la M.270, Maison des Savoirs partagés.

Une soirée-débat a été organisée à la M.270, le 14 mars 2013. Le film documentaire « Le loup dans la bergerie » de Zoé Delépine a été diffusé suivi d'un échange avec la salle. Voici le synopsis du film : « *Le peuple des abeilles suit depuis toujours les lois dictées par l'esprit de leurs ancêtres. Après leur sortie de la léthargie hivernale, les saisons doivent se dérouler fidèlement à la volonté de l'esprit ancestral, afin que la ruche redevienne aussi puissante et prolifique qu'avant l'hiver. De son côté, l'apiculteur veille sur les abeilles, inconscientes de ses bonnes intentions. Mais c'est sans compter sur un nouvel arrivant : le frelon asiatique *Vespa velutina*, qui s'installe à leur insu sur le territoire français. Par une belle journée d'été, les abeilles gardiennes découvrent une drôle de créature postée en vol stationnaire devant la cité. Lorsqu'elle commence à attaquer les butineuses revenues des champs, les abeilles savent que la saison va virer au cauchemar. Arriveront-elles à se défaire des frelons qui assiègent la cité par centaines ? Seront-elles assez nombreuses et auront-elles engrangé assez de réserves pour l'hiver ? Le compte à rebours a commencé ».*

Parallèlement à ces actions de sensibilisation, le Conseil des Sages, dans le cadre de sa lettre de mission et de la constitution d'un protocole de lutte contre cette espèce invasive a constitué avec la ville un réseau de veille et d'observateurs bénévoles. Leurs missions se sont articulées principalement autour de la réalisation d'une cartographie des nids de frelons, d'une fiche navette et de la diffusion d'informations relatives aux techniques de piégeage.

Les jeudis de la santé

Les sages ont poursuivi leur collaboration et sont à l'origine de la modification du déroulement des «Jeudis de la santé». Dans un premier temps, nous abordions une thématique différente par soirée tout au long de l'année, désormais une thématique par saison est traitée.

Le thème de la saison 2013-2014 portant sur l'alimentation est organisé en 5 soirées :

- Troubles des conduites alimentaires - Anorexie/boulimie Intervention du Centre Abadie – Comment détecter et accompagner ?
- Influence des médias sur les conduites alimentaires
- Activités physiques et besoins nutritionnels aux différents âges de la vie
- Comment favoriser une alimentation durable ? Production – consommation – gaspillage
- Comment bien cuisiner avec un petit budget ?

L'épicerie solidaire

Deux membres du Conseil des Sages et deux suppléants ont participé au Comité de pilotage (COPI) de l'épicerie solidaire. Cinq séances ont eu lieu. Le Comité de pilotage regroupe des décideurs capables de rendre les arbitrages nécessaires à la conduite du projet (allocations de ressources ou de budget, révision du périmètre du projet, révision des délais etc.). Les sages présents avaient pour mission d'informer de la réflexion l'ensemble des Sages sur cette question et de rapporter des éléments de réflexion. La continuité de ce travail sera la constitution d'une équipe de bénévoles.

La Quinzaine des Seniors

Chaque année durant le mois de novembre a lieu la quinzaine des seniors. Cette manifestation réalisée en partenariat avec les associations locales permet de mettre en place un programme varié et attractif où se mêlent des spectacles, expositions, après-midi dansantes et rencontres santé...

En 2013, la municipalité a souhaité associer les membres du Conseil des Sages au choix du spectacle programmé en collaboration avec le service culturel. Un sage s'est rendu avec la responsable du service culturel à différents spectacles. Il a ensuite proposé une synthèse aux autres membres du Conseil afin d'établir des préférences. Suite à ces rencontres, la responsable culturelle a contacté la compagnie qui avait reçu le plus d'avis favorables. Le spectacle n'a pas pu être programmé au cours de la Quinzaine des Seniors, la compagnie n'étant pas disponible à ces dates, mais a été intégré à la saison culturelle 2013-2014.

3) La participation aux instances locales

La ville a souhaité associer les membres du Conseil des Sages à différentes instances locales :

- Le **Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)** est l'instance de coordination locale de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Il réunit l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance. Deux Sages ont été nommés (un titulaire et un suppléant).
- **La gestion urbaine de proximité (GUP)**. La GUP est l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier. A ce titre, elle concerne divers acteurs qui doivent coordonner leurs actions pour améliorer, en priorité, les conditions de vie des habitants. Deux Sages ont été nommés (un titulaire et un suppléant) à la GUP de la plaine et deux autres à la GUP des plateaux.

- **Le Comité de Pilotage de l'épicerie solidaire.** Quatre sages ont été nommés (deux titulaires et deux suppléants).
- Différentes invitations ont été envoyées, notamment pour participer à la concertation sur le réaménagement du Parc du Castel, jour de fête, inauguration de l'Esplanade des Libertés...
- De plus, des membres du Conseil des Sages participent aux réunions publiques de concertation du projet urbain *Garonne Eiffel*.

4) Les relations extérieures

Au cours de ces trois années de fonctionnement, les membres du Conseil des sages ont été amenés à entretenir des relations avec d'autres Conseils de Sages.

- Invitation de deux membres de l'antenne régionale de la Fédération des Villes et Conseils de Sages (ville de Lormont) à participer à la plénière de restitution des travaux du Conseil des Sages de la ville de Floirac qui s'est déroulée en novembre 2011,
- Présence d'un membre du Conseil des Sages au congrès national de la Fédération des Villes et Conseils de Sages qui s'est déroulé à Alençon du 19 au 21 octobre 2012,
- Invitation de la ville de Lormont à leurs séances plénières,
- Présence de deux membres du Conseil des Sages à la rencontre régionale organisée le 20 septembre 2013 à Lormont,
- Présence de deux membres du Conseil des sages au congrès national de la Fédération des Villes et Conseils de Sages qui s'est déroulé à Carry-le Rouet du 03 au 05 octobre 2013,
- Présence de deux membres du Conseil des Sages à la matinée de rencontre organisée par les Sages de la ville d'Ambarès-et-Lagrave le 12 décembre 2013.

5) La communication (Voir annexe 6)

Divers types de supports de communication ont été utilisés aux cours de ces trois années de fonctionnement :

- Un flyer pour l'appel à candidature,
- Une affiche pour l'appel à candidature,
- De nombreux articles dans le journal municipal,
- De nombreux articles dans le journal Sud-Ouest,
- La création d'une page internet sur le site de la ville de Floirac qui permet d'accéder à une présentation du Conseil des Sages et de consulter les lettres de missions et les rapports,



- Création d'un logo Conseil des Sages.



Le vécu des Sages

L'objectif de cette étude qualitative était de recueillir des informations sur le fonctionnement du Conseil des Sages à partir de l'expérience, du vécu et aussi du « ressenti » des membres.

L'approche qualitative a pour but d'explorer des thématiques qui ne sont pas abordées dans les données quantitatives et d'affiner certaines informations.

La synthèse qui suit a été réalisée à partir des réunions de préparation de la prochaine plénière du conseil des Sages qui se déroulera **le 25 février 2014 à 16h** à la M.270, Maison des Savoirs Partagés et d'un questionnaire diffusé à l'ensemble des membres qui portait sur les éléments de satisfaction et les pistes d'amélioration. Le questionnaire a été diffusé par internet sur les messageries électroniques des Sages. Chaque membre a rempli et retourné le questionnaire sur la messagerie du technicien référent.

1) Les éléments de satisfaction

- Satisfaction d'ensemble sur le fonctionnement du Conseil des Sages,
- Implication des citoyens dans les actions de la ville,
- Rencontre avec des personnes motivées,
- Bonnes relations avec le groupe,
- Investissement qui a permis à certains des membres d'acquérir une meilleure connaissance de la ville,
- Participation et création de projets utiles à la population,
- Satisfaction concernant les actions sur le frelon asiatique et les jeudis de la santé.

2) Les pistes d'amélioration

- Besoins d'actions concrètes en prise directe avec la population,
- Clarification des règles, des objectifs et du fonctionnement du Conseil,
- Amélioration de la communication avec la mairie (comptes rendus, site internet, invitation aux différentes instances participatives, finalisation du trombinoscope...),
- Réflexion sur l'accueil des nouveaux membres,
- Travail sur la question de l'assiduité des membres aux réunions,
- Retours plus détaillés souhaités sur les avis rendus par le Conseil des Sages,
- Etablissement de liens plus étroits avec la mairie (plus grande présence des élus et du technicien aux réunions),
- Implication dans les projets liés à l'urbanisme, l'accueil des nouveaux habitants, la création de liens intergénérationnels et la mise en valeur du patrimoine floiracais,
- Implication plus importante dans la Fédération des Villes et Conseils de Sages.



Conclusion

L'extension de la participation des citoyens est une voie intéressante, porteuse d'une nouvelle philosophie de l'action publique, un retour aux fondamentaux même, puisque toute démocratie repose sur les principes de participation active et de délibération.

Pour autant, cette pratique participative n'est pas facile à mettre en œuvre, car les usages sont multiples. On mesure la diversité des formes qu'emprunte la participation des citoyens à la vie locale dans les objectifs poursuivis, les acteurs mobilisés, les modalités de recrutement des citoyens, d'organisation du débat, et d'articulation éventuelle des dispositifs de participation avec les sphères de décision.

Après une mise en place « classique » du Conseil des Sages de la ville de Floirac, c'est-à-dire conforme à l'existant au niveau national, un fonctionnement adapté aux réalités locales qui prend en compte les dynamiques territoriales est souhaité.

Ces premières années ont permis d'apprendre à fonctionner ensemble (élus, habitants et techniciens) tout en s'adaptant aux évolutions, notamment lors du passage du premier système d'organisation en 3 commissions vers le fonctionnement actuel en un seul groupe.

Nous devons à présent, ensemble, améliorer encore la qualité des procédures, et trouver toujours plus d'efficacité dans la réalisation des objectifs chaque fois assignés.

Il semble que cette dynamique soit aujourd'hui enclenchée.

Le Conseil des Sages de la ville de Floirac a acquis une maturité qui devrait désormais permettre, tout en continuant de s'appuyer sur d'autres expériences et la Fédération Nationale, la mise en œuvre d'un fonctionnement efficace, original et singulier.

Annexes

ANNEXE 1 : Délibération du Conseil Municipal

ANNEXE 2 : La charte

ANNEXE 3 : Le règlement intérieur

ANNEXE 4 : Les rapports

ANNEXE 5 : Les actions

ANNEXE 6 : La communication

ANNEXE 7 : L'organigramme

ANNEXE 1

N° d'identification PREFECTURE
033-213301674-20100708-100708-29 DE.
Du 13 juillet 2010

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE FLOIRAC
COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE F L O I R A C

Séance du 8 Juillet 2010

Objet :

Création d'un Conseil
des Sages- Décision

L'AN DEUX MILLE DIX, le huit du Mois de JUILLET

A 18 HEURES 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de FLOIRAC dûment convoqué le 25 juin 2010 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Madame Conchita LACUEY, Maire.**

Etaient présents : M. CALIOT, Mme GRANJEON, M. IGLESIAS, Mme REMAUT, Mme CANTET, M. PUY OBRAU, M. PAYOT, Mme N. LACUEY, M. LE BARS, Mme RENAUD, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO-SENGA, Mme BOUALI, M. DANDY, Mme KROL, Mme CHEVAUCHERIE, M. MENENDEZ, M. NAFFRICHOUX, Mlle BRUN, M. SAUTS, Mme HERMENT, Mme LAFARGUE, M. VERBOIS

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN

EXERCICE EST DE :

33

Ab sents excusés ayant donné pouvoir :

M. MOLL-ESCARPENTER à M. CALIOT, M. COUTURIER à Mme GRANJEON, Mme COLLIN à M. PAYOT, M. GALAN à Mme CANTET, M. FARGUES à Mme REMAUT, M. ADAM à M. PUYOBRAU, M GUICHARD à Mme LAFARGUE, Mme FEURTET à M. VERBOIS

M. CALIOT est nommé secrétaire de séance

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la décision de mettre en place un Conseil des Sages au sein de la mairie de Floirac est née d'un constat simple : la société change et la ville veut anticiper ces changements.

Les personnes âgées de 55 ans et plus ont des compétences, de l'expérience et du temps, ils peuvent contribuer aux côtés des élus et des services à l'amélioration de la qualité de vie et du mieux vivre ensemble à Floirac.

Le Conseil des Sages répond à ces besoins en fournissant analyses et préconisations issues de la réflexion de commissions thématiques portant chacune sur de grands thèmes de société qui impacteront la vie des Floiracais.

Le Conseil des Sages est une force de proposition consultative qui apporte un ensemble d'éclairages et de connaissances aux élus de la ville de Floirac sur les thèmes débattus.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2143 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Considérant que le Conseil des Sages est un outil de démocratie locale, un lieu de réflexion et de proposition ;

Considérant que par ses avis et ses études, il éclaire le conseil municipal sur les différents projets intéressant la commune et apporte une critique constructive ;

Considérant qu'il est souhaitable d'associer et de consulter les personnes de plus de 55 ans sur les projets et décisions intéressant la commune ;

Le conseil municipal,

après délibéré,

Décide :

- 1- D'instituer un Conseil des Sages pour la durée du présent mandat.
- 2- De fixer sa composition à 33 membres âgés de plus de 55 ans dégagés des obligations professionnelles et résidant à Floirac.

- 3- De préciser que ce Conseil sera composé de 3 commissions : « cadre de vie », « animation locale » et « solidarité » qui pourront être consultées, à l'initiative du maire, sur tout projet communal.
- 4- D'adopter la charte du Conseil des Sages de Floirac qui en précise les principes fondateurs. Un règlement intérieur définira les modalités de fonctionnement du Conseil des Sages.
- 5- D'autoriser l'adhésion de la commune de Floirac à la fédérations des villes et Conseils de Sages et le règlement de la cotisation annuelle de 600 euros.

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 12 juillet 2010
Le Maire,*



Conchita LACUEY

ANNEXE 2

CHARTRE DU CONSEIL DES SAGES DE FLOIRAC

PREAMBULE

Les personnes âgées de 55 ans et plus ont des compétences, de l'expérience et du temps, ils peuvent contribuer, aux côtés des élus et des services, à l'amélioration de la qualité de vie et du mieux vivre ensemble à Floirac.

PRINCIPES FONDATEURS

Art 1 - Le sens du Conseil de Sages est de témoigner que les retraités et les personnes âgées sont médiateurs de la société, et qu'ils donnent un sens solidaire et citoyen à leur vie par la mise à disposition de leurs compétences, de leur temps, de leur écoute et de la tolérance :

- la présente charte n'a de sens que si tous sont animés d'une véritable volonté participative
- la charte répond à un besoin de codification entre les collectivités et les Conseils de Sages
- la charte est évolutive.

Art 2 - La décision de mettre en place un Conseil de Sages appartient exclusivement à la décision de la Municipalité ou de l'instance intercommunale.

Art 3 - Le Conseil de Sages est ouvert à tout citoyen retraité, préretraité et sans activité professionnelle et dont l'âge minimum qui est fixé par la Municipalité ne peut être inférieur à 55 ans et qui s'inscrit dans une volonté d'être acteur de la cité et citoyen à part entière.

Art 4 - Le Conseil de Sages n'a pas pour vocation la défense des intérêts particuliers des retraités et des personnes âgées, mais le souci du BIEN-COMMUN.

Art 5 - Les membres du Conseil de Sages ont la volonté de mettre leur expérience, acquise au cours de la vie, au service de la communauté locale sans visée de défendre leur spécificité sociale.

Art 6 - La citoyenneté des membres du Conseil de Sages s'inscrit aussi bien dans le registre moral des devoirs civiques que des droits ; les Sages ne peuvent en aucun cas jouer un rôle législatif.

Art 7 - Être membre du Conseil de Sages n'attribue aucun avantage en terme financier, en terme de pouvoir et en terme de privilège.

Art 8 - Ne peuvent être membres au Conseil de Sages que ceux qui en manifestent la volonté et se reconnaissent dans la présente charte.

Art 9 - Parmi ceux qui en font la demande, et s'ils sont trop nombreux par rapport au nombre de personnes prévues pour siéger au Conseil, le choix peut s'effectuer sur les critères suivants :

- l'ensemble du territoire local doit être représenté
- une approche de parité homme, femme doit être tentée
- une répartition des classes d'âge doit être essayée
- une distribution des différentes appartenances socio-professionnelles doit être recherchée
- la motivation personnelle des candidats.

Art 10 - Le choix des critères et le mode de constitution appartiennent à la seule municipalité ou instance intercommunale.

Art 11 - Les fonctions du Conseil de Sages dépendent, d'une part de la demande de la Municipalité ou de l'instance intercommunale et d'autre part de l'intérêt des membres du Conseil de Sages pour l'amélioration de la vie de la cité.

Sans être exhaustif, le Conseil de Sages peut faire fonction :

- d'interface avec la population
- de demandes de revendications et des doléances
- de relances de propositions et d'initiatives d'habitants
- d'études ou de mises en place de projets confiés par la Municipalité ou initiés par le Conseil de Sages
- de réflexions et de conseils sur des problèmes spécifiques (transports, solidarité, délinquance, circulation...)
- de lieux d'informations pour la population, par le biais de communication sur ses travaux (presse, manifestation, colloque, publication...)

Art 12 - Les modalités de fonctionnement d'un Conseil de Sages seront régies par un règlement intérieur.

ANNEXE 3

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DES SAGES



PREAMBULE

Le Conseil des Sages se définit comme une force de réflexion, de concertation, de propositions et d'actions en faveur de la vie de la cité.

Par ses avis et ses études, il éclaire le Conseil municipal sur les différents projets intéressant la commune et apporte une critique constructive.

Comme toute instance consultative, le Conseil des Sages n'est pas un organe de décision. Cette dernière appartient aux seuls élus légitimés par le suffrage universel.

Le mandat de membre du Conseil des Sages s'exerce bénévolement et ne donne droit à aucun avantage particulier.

ARTICLE 1 : CONSTITUTION

Le Conseil des Sages est constitué de 37 membres volontaires qui se reconnaissent dans la charte du Conseil des Sages de la ville de Floirac.

Dans le cas où le nombre de candidats serait supérieur à 37, les membres seront désignés par tirage au sort.

Le mandat, d'une durée de 3 ans, couvre la fin de la présente mandature municipale.

La parité homme/femme doit être recherchée.

Pour être candidat, il faut remplir les conditions suivantes :

- Être âgé de 55 ans minimum dans l'année de l'élection,
- Habiter la commune de Floirac,
- Être dégagé de toute activité professionnelle,
- Ne pas exercer de rôle législatif.

ARTICLE 2 : ORGANISATION

Le Conseil des Sages est présidé par Madame le Maire, ou ses adjointes déléguées à la Démocratie Participative et à l'Action Sociale.

Le Conseil des Sages est organisé en trois commissions :

- Commission 1 : Cadre de vie
- Commission 2 : Animation locale
- Commission 3 : Solidarités.

Sur convocation de la municipalité, le Conseil des Sages se réunit :

- En séance plénière, au moins une fois par an, pour rendre compte à Madame le Maire de ses activités.
- Une fois par trimestre, en commission en présence des élus et des représentants de l'administration.

Ces réunions ont pour objectifs :

- Rendre compte du travail des commissions,
- Prendre connaissance des projets en cours.
- Au-delà de ces réunions chaque commission pourra se réunir autant de fois que nécessaire et organiser librement son travail.

Le Conseil des Sages pourra désigner un de ses membres pour participer à des instances de concertation, en accord avec celles-ci.

Ses membres sont tenus à une obligation de réserve : respecter les décisions collectives, ne pas instaurer un débat politique, ni provoquer de polémiques qui peuvent nuire à la politique menée par la ville.

Le Conseil des Sages peut intervenir soit à la demande de la municipalité, soit à celle de l'instance plénière avec l'accord de la municipalité.

ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

Chaque commission élit, en son sein, à bulletin secret pour la durée du mandat et en respectant la parité :

- Un(e) président(e)
- Un(e) vice-président(e)

Un(e) secrétaire de séance, chargé(e) de rédiger les comptes-rendus, est désigné(e) lors de chaque réunion.

Les comptes-rendus seront envoyés à tous les membres des commissions.

Le président a pour mission de :

- Coordonner le travail de la commission,
- Assurer le lien avec l' élu correspondant et le service administratif,
- Préparer chaque Assemblée plénière, en présence des élues en charge du dossier, en précisant l'ordre du jour et informant de l'avancée des dossiers,
- Demander au service administratif d'assurer les convocations et les réservations de salles,
- Transmettre les différents comptes-rendus au service administratif qui en assure la diffusion auprès des membres de la commission.

Chaque commission, pour mener à bien ses travaux, pourra s'adjoindre la compétence d'expert ou d'intervenant extérieur, après consultation de l' élu concerné.

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, tout membre du Conseil des Sages est assuré par sa propre assurance en responsabilité civile.

ARTICLE 4 : DEMISSION, EXCLUSION

La qualité de membre peut se perdre :

- Par démission de l'intéressé,
- Par exclusion :
 - ⇒ Pour infraction aux règles posées par la charte du Conseil des Sages ou son Règlement Intérieur,
 - ⇒ Pour manquement de réserve ou motif grave prononcé par la ville.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR

L'application d'une modification du règlement intérieur du Conseil des Sages ne pourra intervenir qu'après l'examen attentif des articles soumis à changement, l'approbation par la majorité des membres du Conseil et la validation par la Municipalité.

ANNEXE 4

Commission « cadre de vie »

RAPPORT FINAL

ORDRE DE MISSION

- Etablir un diagnostic sur les problématiques de déplacements dans notre commune.
- Définir des priorités à court et moyen terme.
- Proposer des actions visant à améliorer la cohabitation des différents modes de déplacement.

INTRODUCTION

Dès la réception de la lettre de mission, la commission s'est immédiatement mise au travail afin d'examiner, de tester tous les éléments des questions qui nous étaient posées. C'est ainsi que cinq sous-commissions géographiques ont été définies, chargées d'établir un état des lieux par quartier des questions de déplacements, dans Floirac et vers l'agglomération.

Simultanément, certains membres de la commission ont commencé à se poser des questions sur la pertinence que nous avons à quantifier des besoins et à proposer des solutions dans un domaine qui donne lieu à des études très techniques et où les actions ont en général des conséquences financières très importantes.

Ces questions ont donné lieu à des discussions passionnées et la majorité de la commission a estimé qu'il était souhaitable, pour compenser l'homogénéité de la composition de la commission, de composer, chacun dans son entourage (famille, voisinage,...) un panel de Floiracais, dans des catégories d'âge, de situation professionnelle variées, réparties sur sept cas : collégien ou lycéen, étudiant, actif célibataire, actif avec famille, chômeur, personne âgée non motorisée, handicapé.

Après validation de cette démarche par les élus, un questionnaire simple(annexel) a été établi, distribué aux membres de la commission et 45 Floiracais ont été interrogés dans ce cadre.

DIAGNOSTIC

(voir en P.J. Le rapport de chaque sous-commission)

Les remarques sont regroupées par mode de déplacement.

1- Déplacement en automobile

- Bourbon
 - vitesse excessive des automobilistes avenue François Mitterrand (pas de ralentissement au rond-point Sanofi- Aventis).
 - chaussées en mauvais état: avenues Chagall et Cornier.
 - plaques avec nom de rue absentes.
- Les Plateaux
 - places de parking insuffisantes près du terminus du tram.
 - plaques avec nom de rue absentes.
 - manque de places de parking près de la mairie et de la poste: places prises en permanence par les usagers du cabinet médical et des transports en commun.
- Dravemont
 - parking insuffisant.
 - plaques de rues à revoir.
 - chaussée en mauvais état.

2- Déplacement en transport en commun

- Gallian- Richelieu
 - Mauvaise signalisation de modification de lignes de bus pendant la période des travaux.
- Les Plateaux
 - Manque de liaison rapide entre Dravemont et Quartier mairie (trop peu de bus)
- Jean Jaurès
 - avenue Pierre Curie en mauvais état.
 - les résidences Fraternité, Espérance et le cours Gambetta n'ont plus de liaison directe pour la mairie et la poste.
 - pas de transport en commun pour La Burthe.
 - Vécub souhaitables à Dravemont pour liaison avec tram.

En général, problème de transport en commun pour les handicapés:

Seul le bus 32 a 2 places « handicapés » mais il ne circule pas le dimanche et le chauffeur n'est parfois pas compétent à apporter de l'aide.

3- Déplacement en 2 roues

- Pas d'arceaux pour attacher les vélos à la mairie et à Dravemont.
- Manque de pistes et de bandes cyclables.

4- Déplacement à pieds

- Mauvais état général des trottoirs.
- Trottoirs inexistant à de nombreux endroits.
- Trottoirs encombrés par des véhicules en stationnement ou des poteaux électriques ne permettant pas la circulation des poussettes ou des handicapés.
- Manque d'aménagements pour la circulation des handicapés (trottoirs surbaissés, rampes...)
- Prévoir le réaménagement des sentiers piétonniers en vue de créer des rabattements piétons vers les transports en commun. (chemin du cimetière, chemin de Sérillan, chemin de Montagne...)
- Mauvaise prise en compte, lors des travaux, des piétons et des handicapés.

PROPOSITIONS ET PRIORITES

• Déplacements vers l'agglomération de Bordeaux

Les personnes questionnées n'éprouvent pas de difficultés particulières pour relier le centre de Bordeaux ou les pôles stratégiques. La question de durée du trajet semble parfaitement intégrée.

• Déplacements au sein de la ville

- Parkings trop peu nombreux
- Améliorer l'état des trottoirs et des rues
- Lutter contre la vitesse excessive des voitures
- Respecter les horaires des bus
- créer une station Vécub près du terminus du tram
- éviter les trottoirs encombrés

- En priorité :

* créer une liaison transport en commun directe cadencée reliant Haut et Bas Floirac

* créer des plans de circulation mieux adaptés aux piétons avec sens unique à certains endroits si nécessaire (problème de l'avenue Jean Lassaugette)

* créer une liaison bus allant à La Burthe.

- **Déplacement des personnes avec difficultés spécifiques**
 - Prévoir la circulation des personnes handicapées pendant les travaux
 - Prévoir la réfection des trottoirs qui ne permettent pas la circulation des fauteuils (suppression des obstacles, réfection des revêtements)
- En priorité
- Tous les bâtiments publics devraient avoir des rampes d'accès pour les handicapés.

PROPOSITIONS D'ACTIONS POUR LA COHABITATION DE TOUS LES MOYENS DE DEPLACEMENT

- Augmenter les « zones 30 » avec aménagements (voir exemple rue de la Paix ou cours Gambetta) et créer des « zones de rencontre ».
- Aménager totalement l'avenue François Mitterrand, en vue d'en faire une véritable liaison entre le Haut-Floirac et le Bas-Floirac en sécurisant la circulation des deux-roues et des piétons et en limitant la vitesse des automobiles.
- Faire respecter les trottoirs par les automobilistes (pas de stationnement sur trottoirs) par l'action de la police municipale.

CONCLUSION

Comme il nous l'a été demandé, nous avons fourni des propositions et des priorités sur l'ensemble des thèmes soumis à notre réflexion. Cependant, s'il fallait désigner celles qui nous ont paru essentielles, ce seraient celles qui se rapportent à l'avenue du président François Mitterrand. En effet, nous avons tous ressenti que c'est là que se jouent l'unité et la cohésion de la commune.

Nos propositions prioritaires sont donc :

- la création d'une navette cadencée entre le quartier Mairie et le quartier Dravemont ;
- l'aménagement tous usagers de l'avenue entre la cote du Coucut et l'avenue Salvador Allende.

ENQUÊTE TRANSPORTS

CONSEIL DES SAGES
Commission Cadre de vie

I PROFIL

Statut

- Collégien ou lycéen Etudiant
 Actif avec famille Actif célibataire
 Personne âgée non motorisée Chômeur
 Handicapé

Adresse (rue)

Age

II DEPLACEMENTS GENERAUX

De quels moyens de transport disposez vous dans le foyer ?

Quel est le moyen de déplacement utilisé ?

Quels sont vos 3 déplacements les plus fréquents

Pour quelle raison ?

III DEPLACEMENTS SUR LA COMMUNE

Quels sont vos 3 déplacements les plus fréquents ?

pour quelle raison ?

Quel est le moyen de déplacement utilisé ?

IV SATISFACTION POUR LES DEPLACEMENTS GENERAUX

Appréciation générale :

- Très satisfait Plutôt satisfait
 Plutôt insatisfait Insatisfait

Améliorations proposées :

Quelles sont vos difficultés ?

V SATISFACTION POUR LES DEPLACEMENTS SUR LA COMMUNE

Appréciation générale :

- Très satisfait Plutôt satisfait
 Plutôt insatisfait Insatisfait

Améliorations proposées :

Quelles sont vos difficultés ?



Conseil des Sages
Commission "Animation locale"

Madame le Maire de Floirac,

Par votre lettre de mission du 7 février 2011 réf: CL/JBD/VG-CAB/11.014, vous avez bien voulu nous demander:

- d'identifier les pratiques qui favorisent les solidarités entre générations et seraient susceptibles de favoriser les liens intergénérationnels sur la commune en matière d'animation locale,
- de dégager des pistes et formuler des propositions pour valoriser ces initiatives ou proposer des actions innovantes.

J'ai donc, l'honneur de vous informer ci-dessous, des travaux effectués par notre commission et de porter à votre connaissance les avis des membres de notre cellule de réflexion portant sur le sujet ci-dessus référencé.

Préambule :

Depuis février 2011, date de notre création effective, la commission animation du Conseil des Sages s'est réunie pratiquement une fois par mois pour des séances d'une durée minimum de deux heures. Les compte-rendus écrits ont été remis à vos services.

Entre temps des investigations et des enquêtes ciblées ont été engagées par les membres de la commission, individuellement ou collectivement, afin d'apprécier et de connaître l'existant de notre commune sur les sujets pour lesquels nous sommes interrogés.

Une approche suivie de diverses participations à des réunions dans et avec les services de la Mairie ont été opérées pour mieux identifier les activités culturelles, associatives et sportives qui sont le lien social actuel de la population floiracaise.

Les moyens municipaux ont été globalement reconnus. Des entretiens se sont tenus, de façon informelle et participative, avec des élus, des fonctionnaires et des employés municipaux de différents services de la ville de Floirac.

Enfin des documents de toutes natures, édités par les services municipaux et des associations, susceptibles d'éclairer les membres de la commission dans notre domaine d'investigation, ont été repérés, bien sûr, encore que d'une manière non exhaustive.

Notre commission a souhaité être utile à la municipalité floiracaise en émettant un avis collectif, discuté, circonstancié, emprunt d'un minimum d'expériences citoyennes, de vécu communal et de sagesse dans l'approche des sujets confiés.

Eléments argumentaires des échanges en réunions ou enquêtes. **(Le Diagnostic)**

Il est rappelé qu'un bon nombre d'entre nous s'est investi, pour certains depuis longtemps, dans l'animation de la ville tant au plan culturel qu'au plan associatif ou sportif et, que par voie de conséquence nous avons suffisamment de recul pour appréhender combien, au cours de ces dernières années la société a évolué, notamment en ce qui concerne le fonctionnement "naturel" de l'intergénérationnalité dans le quotidien citoyen de notre commune.

Untel s'occupe des jeunes à travers le sport par l'enseignement, l'accompagnement, l'entraînement et le compétitif et il constate que rapprocher les jeunes, les moins jeunes et les anciens tout le monde le veut, mais...

Tel autre qui dirige une activité associative constate que seul l'intérêt de l'objet qui "associe" rapproche les générations lorsqu'il est "commun", mais...

Ce troisième qui gère une activité culturelle se désespère de faire cohabiter les générations par manque de consensus sur le choix des activités, mais...

Cet employé municipal qui passe le plus clair de son temps en situation de valoriser l'animation communale ou d'y participer physiquement par son action en réunion ou sur le terrain et qui n'est pas toujours, à titre personnel, satisfait du résultat escompté, mais...

Cette employée d'un centre social communal qui "ne voit pas l'intérêt de faire cohabiter "à toute force" les générations parce que du temps de sa jeunesse "elle ne partageait pas tout avec sa grand-mère et que l'intergénérationnalité n'est qu'un mot à la mode" (intervention saisie en réunion organisationnelle, en mairie) et qu'il s'agit surtout d'une question de moyens, mais...

Mais... La constante répétitive qui émerge des réflexions enregistrées est:

"l'insuffisance de l'information et de la communication faite au public floiracais."

Dans cet ordre d'idées et avant toute proposition il nous semble important de cibler ce qui serait améliorable pour ce qui concerne l'intergénérationnalité et les éléments qui nous apparaissent faibles ou imparfaits pour améliorer son fonctionnement:

- Information et Communication,
- Recherche de "passerelles",
- Identification des points "bloquants"
- Motivation générale et volonté des "chargés de."

Pour ce qui concerne l'information et la communication faite au floiracais il est incontestable qu'elles doivent être améliorées. Nonobstant les réunions organisées par les services de la Mairie et la participation des personnels en charges de proposer, souvent avec compétence, les événements culturels floiracais, il est clair qu'une fois les programmes décidés par les élus (et, à notre avis, seulement les élus) l'information doit être totale et impérativement relayée par la communication!

Les moyens en ce qui concerne l'information et la communication sont connus. Certains existent déjà:

-le bulletin municipal: diffusé à 6000exemplaires pour 16500habitants et par la voie de la "distribution publicitaire boîte aux lettres" ce qui élimine les lecteurs qui refusent les publicités "papiers". Ce journal municipal excellent informateur de la vie floiracaise doit aller dans chaque famille! C'est une question de justice citoyenne et de droit à l'information. Il faut doubler sa diffusion et faire dans son contenu une large place aux différents projets d'animation locale!

-Il faut "Afficher" "Placarder" "Annoncer" assez à l'avance les évènements floiracais susceptibles de réunir les populations de tous âges. Un exemple réussi organisée par une association cette année: "Stratejeux" à la salle Lucie Aubrac. Tout y est! Le battage médiatique et populaire d'avant manifestation, la foule au jour prévu, la formidable salle Lucie Aubrac, un peu sous-employée, rendu au Floiracais qui l'ont un peu aussi payée avec leurs impôts, l'intergénérationnalité ambiante et réelle car le sujet intéresse tout le monde et la Pub Sud-Ouest d'après manifestation qui fait regretter ceux qui n'y étaient pas et qui, sûrement, ne louperont pas la prochaine... (plus de 2000 personnes en 2 jours!)

A propos des "passerelles" elles seront à rechercher également dans une forme de communication du quotidien. Citons ici un résultat d'enquête chez le commerçant: "J'ai interrogé des floiracais chez mon boulanger et peu de gens sont au courant des activités qui se déroulent à Lucie Aubrac, à l'auditorium, dans les différents stades ou salles de sports, si c'est du Rugby, du Football ou du Hand qu'il y aura dimanche prochain au stade municipal, ce qui, malgré des équipes de très souvent bon niveau n'occasionnent aucun repère pour les personnes de tous âges interrogées, qu'elles sont les activités culturelles organisées à floirac et dans quels lieux" Ces passerelles seront également à rechercher par les techniques modernes pour les jeunes et les moins jeunes, les panneaux pour les automobilistes mais aussi les portes pour les commerçants pour faire savoir qu'un évènement approche.

Une suggestion au passage; n'y aurait-il pas la possibilité d'utiliser la presse locale, sous couvert des correspondants, pour, une fois par semaine, présenter un agenda de ce qui se passera à Floirac dans la quinzaine ou le mois à venir relatif à l'animation culturelle ou sportive?, à condition, bien sûr, de collationner régulièrement les renseignements auprès des sections, "Danse, philatélie, athlétisme, hand-ball, Associations culturelles, etc..."

Une interrogation en prime; les points bloquants ne sont-ils pas la résultante du "quant à soi" de chaque organisation d'animation, du clannisme des organisations culturelles et sportives (Mairie ou Associations) qui n'intéressent que des groupuscules de public typés, identifiés par la mode ou des styles spécialisés donc finalement confidentiels car non ciblés par la notion de l'intérêt du plus grand nombre? Le rapport entre la dépense occasionnée par la gestion de personnels municipaux, des coûts des manifestations organisées, des frais de participation est-il en adéquation avec les résultats souhaités par la municipalité?

La motivation générale et la volonté de bien faire des chargés de, public ou Associatif devraient être, idéalement, en synergie totale pour les animations de toutes natures, moins nombreuses peut-être mais plus généralistes, plus floiracaise (l'utilisation renouvelée du site de La Burthe est un excellent exemple avec de surcroit l'usage d'un petit train pour assurer les liaisons), et enfin plus populaire au sens du collectif et plus intergénérationnelles.

Synthèse et Avis:

Prétendre critiquer systématiquement et négativement tout ce qui se fait sur floirac en matière d'animation de toute nature serait injuste et n'est pas notre propos. La commission a observé et considéré, effectivement, certains très bons fonctionnements et beaucoup de bonne volonté. La commission se défend, par ailleurs, d'être une spécialiste de l'organisation de l'animation, tout au plus recommande-t-elle, à la lumière de ses recherches, que quelques pistes, à prendre avec un peu de recul, puissent être étudiées:

1° - L'information .

L'amélioration de la diffusion de l'information relative à l'animation, qualitativement et quantitativement, doit être impérativement multipliée. On s'attachera à identifier tous les supports floiracais possibles, à les développer, les utiliser davantage, contrôler leur diffusion, et s'assurer de leur destination et réception dans la population floiracaise.

2° -La motivation.

Une synergie totale entre tous les acteurs (Municipalité, organisations sportives et culturelles, Centres Sociaux, Associations, etc...) qui ont à connaître de l'organisation des animations doit être recherchée. Les bénévoles du public, non institutionnels, qui proposent des projets d'animations culturels ou sportifs, clés en mains, doivent être pris au sérieux, soutenus et encouragés.

Les salles et installations sportives doivent être disponibles au public le plus possible et les taux d'utilisation de celles-ci au maximum. On notera que les clauses de non utilisation, les jours fériés, édictées par la commune, et figurant dans les conventions d'occupation sont rédhibitoires pour de nombreux évènements sportifs, compétitifs ou culturels dans notre pays. On s'attachera à avoir, systématiquement, un esprit de "service" à la population.

3° -Les cibles.

L'identification des différents publics susceptibles d'être intéressés par une ou plusieurs actions intégrées dans l'offre d'animation communale et/ou associative est indispensable et doit être anticipée à l'aune de la conception du projet. La recherche d'un gain quantitatif, éventuel, en matière d'intergénérationnalité étant, par ailleurs, à rechercher dans le choix du sujet de l'animation et de l'intérêt pour le plus grand nombre que celui-ci est sensé apporter aux différentes tranches d'âge de la population floiracaise. Enfin, un recentrage sur La ville de Floirac et la vie des floiracais, en terme de choix, des différentes animations prévues semble nécessaire.

4° - La popularité.

Dans l'hypothèse d'admettre que ce qui est populaire doit plaire au peuple, l'animation (sportive, culturelle ou autre) : (par exemple l'engagement politique, au sens grammatical du terme, est une forme d'animation), doit tenir compte de ce qui est susceptible de plaire à l'ensemble des générations, parce que populaire et rassembleur. La recherche des spécificités, des publics typés, groupusculaires et des manifestations qualifiées de "in" n'ont donc pas un besoin urgent, dans ces conditions, de développement prioritaire.

En additif quelques idées de la commission en vrac :

- Réalisation de la couverture de la piscine.
- Addition par aménagement d'un nouveau terrain de rugby à La Burthe.
- Mise en place d'une navette de bus pour désenclaver La Burthe.

- Donner les informations sur toutes les rencontres sportives se déroulant à Floirac. (affiche, journal municipal ou autres).
- Récréer l'ancien "Lac" de La Burthe (à côté de la source et des lavoirs) et récréer l'ancien "pont noir".
- Organiser une fois par an une marche randonnée pour faire découvrir notre municipalité, récréer, à cette occasion un "petit train navette" Mairie-La Burthe.
- Faire mettre ou ajouter des panneaux de signalisation de manière à montrer où se trouvent les commerces, les écoles, les salles et terrains de sports, etc...
- Insister et redévelopper l'animation populaire intra muros, bals, jeux, théâtre, marchés ouverts, actions participatives et citoyennes de communication, forums populaires, etc...
- Valorisation informative et soutien des Associations bénévoles altruistes de la commune.

Voici, Madame le Maire de Floirac, le résultat écrit des premiers travaux de notre commission animation, nous vous en souhaitons, toute révérence gardée car nous ne prétendons pas être des donneurs de leçons mais seulement des citoyens concernés, le meilleur usage.

Le Président de la Commission Animation
Pierre GUENIN

CONSEIL DES SAGES
RAPPORT DE LA COMMISSION SOLIDARITE

- **Préambule : témoignage sur l'évolution des aides à la personne à Floirac.**

Hier la population de Floirac était largement composée d'ouvriers agricoles aux ressources limitées. La fin de la culture de la vigne va les « transformer » en ouvriers d'usine. La population du bas Floirac va augmenter. Leur situation matérielle ne s'améliore guère. Ils auraient besoin d'aides mais elles n'existent pas. Les aînés ne peuvent compter que sur la solidarité familiale. Le changement n'interviendra que lentement. Le bureau d'aide sociale, l'asile Saint Pierre vont être l'amorce de ce qui sera la solidarité à partir des années soixante.

- **Une classe d'âge aux effectifs en augmentation, aux ressources futures fragilisées.**

Environ 35% des 16500 habitants de Floirac ont plus de 60 ans. A l'heure actuelle plus d'un millier de personnes âgées sont recensées par les services municipaux comme publics fragilisés.

L'augmentation régulière de l'espérance de vie ne manquera sans aucun doute de faire croître le nombre de personnes âgées vivant sur la commune. Cet allongement ouvre des perspectives nouvelles aux aînés.

Près de la moitié des ménages de la commune ne sont pas imposables, cette relative modestie des ressources risque d'être amplifiée lors du passage à la retraite d'une part et par les conséquences d'une période de chômage sans discontinuité de près d'un demi-siècle, d'autre part. Cette précarité pèsera sans aucun doute sur les dispositifs d'aide et de solidarité.

- **Les préoccupations de la vie quotidienne des seniors**

Comme tous les groupes réunissant des seniors la commission a démarré ses travaux par une phase d'expression de regrets sur le temps passé, sur ses vertus, sur l'absence de respect, sur la disparition de la politesse, du sens de l'effort, et bien d'autres lacunes du temps présent. Cette phase a été rapidement dépassée sans néanmoins disparaître totalement. Il convient de noter que la persistance de certaines thématiques et leur évocation de façon systématique aux différentes réunions semblent attester de réelles préoccupations matérielles parfois bénignes de la vie quotidienne.

Nous citerons parmi ces plaintes récurrentes la difficulté de se déplacer sur des trottoirs en mauvais état, l'impossibilité d'accéder aux places de parking, le non-respect des vitesses de circulation en ville, l'absence de commerces de proximité, l'isolement de certains quartiers, le manque de relation et d'échanges avec les élus, etc.

- Du caritatif à la solidarité et au mieux vivre ensemble

Une seconde difficulté rencontrée par la commission concernait l'évocation exclusive des différents dispositifs d'aide aux personnes âgées les plus démunies. Surgissaient là encore les débats habituels sur la réalité des besoins des attributaires, le gaspillage, la gratuité des aides, le mérite, etc. La présence des associations caritatives et leur témoignage a permis de dépasser ces discours normatifs sans occulter leur volonté de répondre au mieux aux besoins, tout en introduisant de la rigueur et de la justice dans leurs pratiques. La commission s'est finalement entendue sur la multiplicité des aides et des initiatives disponibles sur le territoire de la commune.

Elle regrettera néanmoins l'absence de concertation entre les différents acteurs, un engagement restreint du bénévolat d'où un renouvellement des équipes quasi nul.

C'est à partir de l'évocation des actions spécifiquement en faveur des aînés que la discussion s'est ouverte aux manifestations de solidarité puis au mieux vivre ensemble. La commission actait avec satisfaction la prise en compte des seniors au travers du repas des anciens notamment, tout en regrettant l'aspect ponctuel de l'évènement. Diverses propositions ciblaient une ouverture à quelques amis non résidents dans la commune, la concertation des associations caritatives pour l'établissement des listes d'invitations, l'introduction d'une mixité générationnelle, etc. La multiplication de ces occasions de rencontre est fortement souhaitée.

Les débats vont progressivement abandonner l'aîné comme bénéficiaire exclusif d'une aide pour aborder les capacités d'oblativité d'une classe d'âge mises au service des autres. Cette démarche d'analyse plus personnelle, plus tournée sur soi, va lever bien des résistances et permettre d'aborder des thèmes jusque-là tus ou ignorés ;

- Une vieillesse assumée et dynamique.

La mise à la retraite est très souvent vécue comme une mise à l'écart ou pire assimilée à détérioration, à arrêt, à mise à l'écart voire de mort sociale, alors qu'avec l'allongement de l'espérance de vie elle marque l'ouverture d'une période de dynamisme renouvelé. La prise de conscience de cet aspect de la vieillesse fonctionnera comme un libérateur des débats.

L'isolement abordé sous l'angle géographique, appliqué aux seuls quartiers d'habitat social, sera évoqué pour tous les quartiers y compris ceux qui à priori ne connaissent aucune difficulté. L'éloignement des services et de l'absence de moyens de transport interroge les membres de la commission sur la solitude des habitants de ces quartiers. Sans avoir de réponse ; les visites de voisinage sont envisagées à l'image de celles préconisées lors des "plans caricule".

- Le temps dégagé par le passage à la retraite ouvre de nouvelles perspectives.

Assez logiquement, il favorise l'engagement associatif pour y trouver au travers de motivations altruistes un épanouissement personnel. Le bien-vivre ensemble est primordial (se rendre utile, rencontrer des gens intéressants, sortir de son train-train quotidien...). A noter également l'importance du souhait de transmettre aux plus jeunes les valeurs, l'expérience, le savoir... Certes il intervient prioritairement au sein de leur propre famille mais également à autrui au travers d'un engagement dans les structures associatives.

Cette propension au partage va ouvrir de nouvelles pistes d'implication citoyenne. Sont évoquées les expériences de grands-parents conteurs, la sensibilisation à la lecture,

l'accompagnement scolaire, les témoignages au sein des établissements scolaires, la garde d'enfants, l'accompagnement dans les transports et les sorties scolaires, etc. L'ampleur du chômage des jeunes a également mobilisé les retraités au travers des parrainages et l'aide à la recherche d'une formation ou d'un emploi.

La commission abordera les problèmes de la solitude et de l'isolement par une meilleure connaissance du voisinage et des visites régulières. Mais il lui semble que l'aide à domicile, le portage des repas, l'implication des associations et des services publics apportent les aides les plus adaptées. Néanmoins à cette occasion elle évoque le respect de la volonté de la personne âgée d'accepter ou de refuser le service. Elle note que les refus semblent souvent liés aux modalités d'intervention notamment à la crainte de stigmatisation. Le respect des vœux de la personne doit s'accompagner de méthodes d'intervention adaptées non « infantilisantes »

- Un constat globalement satisfaisant que quelques propositions devraient pouvoir optimiser.

-Fédérer les associations solidaires.

Au-delà de quelques aspects matériels défailants la commission constate avec satisfaction une multiplicité d'initiatives solidaires visant au mieux être des personnes notamment des personnes âgées. Elle regrette néanmoins que nombre d'entre elles offrent des prestations semblables.

-Promouvoir et favoriser l'engagement des seniors.

Face au temps dégagé et aux besoins à venir elle s'interroge sur les méthodes de mobilisation à promouvoir pour une implication bénévole accrue qui permet de lutter contre l'isolement et la déqualification sociale. Les initiatives de voisinage(garde d'enfants, aide aux démarches administratives, etc.) sont de nature à mobiliser des compétences. Pour lever les craintes d'un engagement associatif trop chronophage n'est-il pas souhaitable d'envisager une implication horaire limitée ?

-Imaginer une information et une communication nouvelles.

Nombre d'initiatives restent méconnues. Une information adaptée pourrait les faire connaître. Ne conviendrait-il pas d'ouvrir le bulletin municipal à un courrier des lecteurs, une information en temps réels des travaux, de rencontres élus-citoyens sur le terrain, etc. ?

-Exister et transmettre auprès des plus jeunes.

Pour sortir de l'isolement les associations présentes à la commission ont évoqué une présence accrue de jeunes dans les diverses manifestations d'âinés. D'autres propositions d'action visent le monde de l'éducation(accompagnement scolaire, sensibilisation à la lecture, etc.)celui de l'action à l'emploi(parrainage).

-Créer un réseau de seniors bénévoles.

Ce réseau constituerait une ressource repérable non seulement mais encore un lieu de débat et d'échanges, besoins très souvent évoqués lors des travaux de la commission.

ANNEXE 5



Le frelon asiatique



Exposition pédagogique

Du 5 au 19 mars



Projection suivie d'un échange

« Le loup dans la bergerie »
documentaire de Zoé Delépine

Judi 14 Mars à 18h30

M.270, Maison des savoirs partagés
avenue Pierre Curie - 33270 Floirac

Apéritif convivial

Floirac

Entrée Libre



Association



Frelon Asiatique
VespaVelutina

Floirac



Vous avez repéré ceci:



Floirac



C' est un nid de frelons asiatiques

Merci d' informer la mairie au

05 57 80 87 30

Floirac



LE FRELON ASIATIQUE

Dix ans déjà...



EXPOSITION PEDAGOGIQUE

Présentée par l'association A.F.A.V

Du 14 au 19 Janvier 2014

CONFERENCE DEBAT

*Animé par le Dr Denis THIERY
Directeur de recherche (I.N.R.A)*

Mardi 14 Janvier à 18h30

Suivi d'un apéritif convivial



Maison des savoirs partagés

M270

11 AVE PIERRE CURIE 33270



JOURNAL SUD-OUEST

Le frelon asiatique jusqu'au bout des ailes

Une exposition perm et de comprendre la biologie de l'insecte colonisateur.



Leçon de sciences naturelles, pour scolaires et adultes. L'exposition se termine jeudi avec un film. (PHOTO Martine guillof)

Dans le cadre de la constitution d'un protocole de lutte contre l'invasion du frelon asiatique, la ville de Floirac a constitué un réseau de veille et d'observateurs bénévoles en s'appuyant sur les membres du conseil des sages.

Leur mission s'articule principalement autour de la réalisation d'une cartographie des nids de frelons et de la diffusion d'informations relatives aux techniques de piégeage. Leurs travaux permettront d'établir des moyens pertinents avec le territoire pour lutter contre les dégâts de l'insecte. Alain Dubourdieu, floiracais, effectue des piégeages depuis 2008.

Exposition didactique

Afin de faire connaître ce phénomène, il a réalisé différents panneaux qui sont exposés dans le hall de la Maison des savoirs partagés jusqu'à jeudi et qu'il commente aux visiteurs, avec l'aide des membres du conseil des sages.

Il est notamment expliqué comment le reconnaître sans le confondre avec son cousin européen.

À la fin de l'automne avec l'arrivée du froid, le nid se vide définitivement, la reine part hiberner, un autre nid sera construit ailleurs. L'action dévastatrice du frelon, qui attaque les abeilles, cause un défaut de pollinisation, fructification et reproduction de nombreuses plantes.

Lorsque le nid présente un danger pour les humains (haie, maison) il doit être détruit par du personnel spécialisé. Pour déclarer les nids de frelons observés sur la commune et aider à leur recensement, contacter les services techniques au 05 57 80 87 30.

Cette exposition sera close jeudi à 18 h 30, toujours à la Maison des savoirs partagés, par la projection suivie d'un échange autour du documentaire « Le Loup dans la bergerie » de Zoé Delépine (entrée libre). Un apéritif clôturera la soirée.



Les **jeudis** de la **Santé**

Votre rendez-vous santé et bien-être

Les Troubles des Conduites Alimentaires

ANOREXIE / BOULIMIE

Comment détecter et accompagner

Soirée-débat animée par l'équipe du

CENTRE ABADIE

Pôle aquitain de l'adolescent, CHU de Bordeaux

La rencontre sera suivie d'un apéritif "équi-bio-local"
offert par le CCAS

JEUDI 26 Septembre 2013

De 18h30 à 20h

A la Médiathèque

Roland Barthes

1, rue Voltaire 33270 Floirac

 Arrêts Floirac Dravemont

Renseignements

05 56 86 99 28 / 05 57 80 39 52



Atelier Santé Ville

Floirac



Les **jeudis** de la **Santé**

Votre rendez-vous santé et bien-être

VIVRE SA VIEILLESSE

*"Vieillir, c'est ce qu'on a trouvé de mieux
pour ne pas mourir jeune »*

WOODY ALLEN

Soirée-débat animée par

NATHALIE GUERIN
Philosophe

La rencontre sera suivie d'un apéritif "équi-bio-local"
offert par le CCAS

JEUDI 16 MAI 2013

De 18h30 à 20h

A la Médiathèque

Roland Barthes

1, rue Voltaire 33270 Floirac

 Arrêts Floirac Dravemont

Renseignements

05 56 86 99 28 / 05 57 80 37 52



Atelier Santé Ville

Floirac

JOURNAL SUD-OUEST

Les jeudis de la Santé

L'Atelier de la santé vient de mettre en place une série de rencontres thématiques à l'attention du grand public.



Véronique Helle, diététicienne et nutritionniste, est intervenue lors de la première de cette série de rendez-vous. (Photo M. G.)

Mis en place en 1999, l'Atelier santé ville (ASV) a pour principe de promouvoir le développement de programmes locaux de santé. Sa finalité est de contribuer pour chacun à l'exercice de son « droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint ».

Boris Callen, son coordonnateur, le définit comme « un espace de rencontre et d'échange à une échelle de proximité ». Marcelle Granjeon, adjointe au maire, accompagnée des acteurs de terrain associatifs, municipaux, institutionnels et professions libérales, constituent les membres de l'ASV.

Les Jeudis de la santé sont donc un projet porté par l'Atelier santé ville de Floirac. L'objectif est d'aborder des thématiques à destination de tous les publics afin de donner à chacun davantage de maîtrise sur sa propre santé et plus de moyens de l'améliorer. Un jeudi tous les deux mois à 18 h 30, rendez-vous est donné à la médiathèque Roland-Barthes pour échanger dans la convivialité. Chaque rencontre s'articule autour d'une thématique définie.

Une démarche collective

Ce projet s'inscrit dans une démarche de construction dans laquelle les habitants et les professionnels sont pleinement associés. Des groupes de travail avec les habitants ont été mis en place afin de déterminer avec eux les thématiques qu'ils souhaitaient voir aborder au cours de ces ateliers.

Lors du premier Jeudi de la santé, la thématique choisie était « Qu'il y a-t-il dans mon assiette ? Faut-il avoir peur de ce que l'on mange ? » En guise d'ouverture, Frédéric Dupic, responsable qualité des cuisines centrales Cenon-Floirac, est intervenu à l'aide d'une projection d'un petit film relatif à la préparation de la brandade de morue.

Véronique Helle, diététicienne nutritionniste, a permis d'enrichir les échanges autour de l'équilibre alimentaire. Le prochain Jeudi de la santé, programmé le 13 septembre, traitera de « la découverte des plantes médicinales sur Floirac ».

Les rencontres suivantes des 15 novembre, 17 janvier, 17 mars et 16 mai porteront sur l'accès aux soins, les gestes de premiers secours, les addictions, le vieillissement de la population.

Contact : 05 57 80 37 52 ou 05 56 86 99 28.

© www.sudouest.fr 2012



Conseil des Sages



Une expérience, des idées à partager ? Rejoignez le Conseil des Sages

Un Conseil des sages est une instance de démocratie participative, qui a pour objectif de formuler des conseils et des propositions de projets à mettre en œuvre pour l'intérêt de tous.



Vous êtes floiracais(e), vous avez 55 ans (ou plus) et vous êtes dégagé(e)s de vos obligations professionnelles ?



Vous souhaitez participer de façon encore plus active à la vie de la commune en soumettant des avis et des propositions sur des sujets variés (développement économique, culturel, sportif, environnemental, etc.) qui seront soumis aux membres du Conseil Municipal ?



**Alors, n'hésitez plus,
rejoignez le Conseil des Sages
en proposant votre candidature par courrier à
M. le Maire, Hôtel de ville,
6 avenue pasteur - 33270 Floirac.**

**Renseignements au
05 57 80 87 10**
conseildessages@ville-floirac33.fr



Conseil des Sages Floirac



Partenaires pour la réflexion et la construction de notre ville !

Développement des transports en commun, lien intergénérationnel, opérations de renouvellement urbain, création d'une zone d'activité concertée, implantation du Grand Arena, mise en place d'un Agenda 21 local, etc... autant de projets finalisés, en cours ou à l'étude, qui participent à transformer l'image et la vie de notre commune. Autant d'opérations qui nécessitent d'être pensées et réfléchies, collectivement, pour l'intérêt de tous.

C'est pourquoi, j'ai souhaité doter notre commune d'un nouvel organe de démocratie participative : le Conseil des Sages. Il regroupera 33 seniors qui, grâce à leur connaissance de la commune et leur savoir-faire, s'engagent à soutenir l'équipe municipale et ses partenaires sur des dossiers variés (cadre de vie, animation locale, solidarité).

N'hésitez plus, rejoignez le Conseil des Sages et participez aux travaux des différentes commissions !



Conchita Lacuey
Députée de la Gironde
Maire de Floirac

Avez-vous le profil d'un Sage ?

Vous êtes floiracais(e), vous avez 55 ans et plus et vous êtes dégagés de vos obligations professionnelles. Vous souhaitez être membre actif de la vie de la commune en menant des études, des réflexions sur son développement économique, culturel, sportif, environnemental, etc...

Quelles sont les missions des Sages ?

Le Conseil des Sages s'engage à proposer des avis et comptes-rendus d'études aux élus de la ville. Trois commissions de 11 sages forment cette instance de démocratie participative : cadre de vie, animation locale et solidarité. Les sages peuvent aussi compter sur les techniciens de la ville pour mener à bien leurs travaux. Une réunion trimestrielle ainsi qu'une séance plénière annuelle seront programmées pour faire le bilan de l'avancée des dossiers en cours.

Pourquoi pas vous ?

Proposez votre candidature en retournant le coupon ci-dessous, avant le 15 février, à

Mme Conchita LACUEY
Députée de la Gironde- Maire de Floirac
Hôtel de Ville - 6 Avenue Pasteur - 33270 Floirac

Renseignements au
05 57 80 37 52

Je soussigné(e), M. Mme : _____ Prénom : _____

demeurant : _____

souhaite proposer ma candidature pour rejoindre le Conseil des Sages de la ville de Floirac.

Floirac



Rejoignez le Conseil des Sages !

Conseil des sages, pourquoi pas vous ?
 Vous souhaitez vous renseigner ou soumettre votre candidature ?
 Contactez Bons Callen au 05 57 80 37 52



L'équipe municipale en charge de la création et de la mise en place du Conseil des Sages a statué sur la composition et l'organisation de ce nouvel acteur de la démocratie participative : n'hésitez plus, proposez votre candidature !

Qui seront ces sages ?

Le Conseil des Sages regroupera 33 personnes, soit le même nombre que le Conseil Municipal de la Ville. Ils doivent avoir au minimum 55 ans et être dégagés de leurs obligations professionnelles. Si treize d'entre eux sont désignés par Madame le Maire, en fonction de leur engagement dans la vie associative floiracaise, vingt sages seront tirés au sort après avoir répondu à l'appel à candidature. La durée de leur mandat est identique à celle des Conseillers municipaux, à savoir 6 ans.

Comment s'organise le travail ?

Le Conseil des Sages se divisera en trois commissions regroupant onze sages. Chacune d'entre elle comptera, outre les sages, un président, un suppléant, un élu de la ville référent et des techniciens. Elles se réuniront une fois par trimestre et participeront à une séance plénière annuelle, animée par Madame le Maire. Les commissions s'articulent autour des thèmes suivants :

- Cadre de vie : urbanisme, aménagement urbain, environnement.
- Animation locale : mémoire, inter-génération, culture, sports, loisirs.
- Solidarité : famille, enfance, éducation.

Dimanche 28 février : Repas des anciens.
 Traditionnellement, la ville de Floirac offre un repas accompagné d'une animation à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant sur la commune. Cette année, le repas des anciens se déroulera le dimanche 28 février à l'Espace Lucie Aubrac. En parallèle, un service de livraison des repas à domicile est proposé aux personnes ne pouvant se déplacer pour des raisons de santé.

Renseignements : CCAS : 05 57 80 87 10



Des projets à l'étude

Une lettre de mission rédigée par le Maire sera prochainement adressée à chaque Président de commission, précisant la nature des études à réaliser. Des partenariats seront progressivement établis entre les services municipaux, les associations et les membres du Conseil des Sages. Des travaux seront également menés en commun avec l'Assemblée des Jeunes. Une synthèse sera ensuite présentée en Conseil Municipal.

De Sages conversations

Parce que l'échange d'expérience est riche d'enseignements, nos sages floiracais multiplient les rencontres avec leurs homologues.



Échange d'expériences...

Instance de démocratie participative rassemblant les 55 ans et plus, le Conseil des Sages de la ville a été créé il y a trois ans. Constitué en commissions thématiques (cadre de vie / animation locale / solidarité), il a vocation à émettre des avis

"comparer nos méthodes de travail"

et propositions auprès du Conseil Municipal. Le 20 septembre dernier, une rencontre organisée par le Conseil des Sages de Lormont a réuni neuf communes de Gironde. « Nathalie Lacuey, Françoise Lalanne et moi-même avons participé à des ateliers d'échanges sur des problématiques locales, sur nos moyens de communication auprès des administrés ainsi que sur les relations entre les Conseils des Sages et les collectivités locales », nous précise Christian Proutreau, sage floiracais. Début octobre, accompagné par Gilda Peyre, Christian s'est rendu au 9^{ème} Congrès National des Villes et Conseils des Sages organisé à Carry le Rouet, près de Marseille. « Si les sujets abordés ont été plus génériques, notre participation à ce congrès nous a tout de même permis de comparer nos méthodes de travail et nos champs d'intervention. » explique-t-il.

...et force de proposition

Rappelons que si le Conseil des Sages reçoit des lettres de missions de la part du Maire (ex : plan de lutte contre le frelon asiatique, création d'une épicerie solidaire), il est également libre de proposer des actions qui lui semblent utiles au « mieux vivre ensemble » ou répondre aux attentes des floiracais. Ainsi, un projet de mise en valeur des chemins patrimoniaux est à l'étude et d'autres actions, revêtant un caractère intergénérationnel et/ou intercommunal devraient également être proposées.



Info + :

Le Conseil des Sages de la ville de Lormont est une plateforme de recrutement de la Fédération Nationale des Villes et Conseils des sages. A ce titre, elle organisait une journée de rencontre le 20 septembre dernier. A l'issue des débats, Nathalie Lacuey, Adjointe au Maire, déléguée à la démocratie participative, proposait la candidature de Floirac pour organiser la prochaine rencontre.



Social

Secours Populaire

Noël des enfants

La collecte des jouets s'est achevée le 22 novembre. Les équipes du secours populaire remercient chaleureusement toutes les personnes qui contribuent à faire sorte qu'aucun enfant ne soit oublié.

Chorale

Venez grossir les rangs de la chorale du Secours Populaire : répétitions tous les mardis à 17h au local de la rue J. Guesde.

CD et DVD « J'aime ma ville » en vente au local du SPF.





Conseil des Sages : du nouveau pour 2013

Au terme de plusieurs mois consacrés à la réalisation d'un diagnostic du territoire, le Conseil des Sages entre désormais en phase opérationnelle.



Témoignage de Monsieur Proutheau

Comment définiriez-vous le Conseil des Sages ?
Ce tout jeune dispositif de démocratie participative regroupe un collectif de bénévoles âgés au minimum de 55 ans et dégagés de leurs obligations professionnelles. Portés par notre intérêt pour l'action publique et la démocratie locale, nous sommes au service de la population tout en étant force de proposition auprès des élus. S'investir dans un tel dispositif nécessite un engagement véritable.

Votre regard sur les années passées ?
Ces deux premières années nous ont permis d'apprendre à nous connaître. Désormais nous appréhendons mieux le fonctionnement municipal ainsi que les difficultés et les enjeux de la commune. Nous avons également affirmé notre « présence sur le terrain » en participant aux différentes instances de démocratie de quartiers ainsi qu'aux animations locales. Par ailleurs, la commune fait désormais partie de la Fédération Française des villes et Conseils de Sages.



De la réflexion à l'action

Sur la base de ses analyses, la municipalité a mandaté le Conseil des Sages pour assurer la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions prioritaires. « Nous avons souhaité nous appuyer sur ce dispositif pour engager un projet phare : la création d'une épicerie solidaire » indique Marcelle Granjeon, Adjointe déléguée au développement social. « C'est un projet qui nous tient particulièrement à cœur pour lequel nous avons déjà réservé un local. Nous comptons désormais sur le Conseil des Sages pour nous éclairer sur les modalités concrètes de mise en œuvre ». En 2013, le Conseil des Sages est également appelé à jouer un rôle clé au niveau de la lutte contre le frelon asiatique. Les Sages sont en effet missionnés pour constituer un réseau d'observateurs bénévoles engagés dans le protocole de lutte. Par ailleurs, les élus ont aussi souhaité leur présence au niveau de l'accompagnement des grands projets urbains. Enfin, et pour ne citer qu'elles, la création d'un réseau de correspondants de quartier ou encore la mise en place d'un dispositif de lutte contre l'isolement sont actuellement en cours de réflexion.

" le Conseil Sages est appelé à jouer un rôle clé "



Lancement d'une campagne de renouvellement du Conseil des Sages
Interrogés fin 2012, sur leur volonté de renouveler leur engagement, 20 sages ont répondu favorablement. 13 places restent donc à pourvoir, pourquoi pas vous ?
Pour soumettre votre candidature, contactez Boris Callen 05 57 80 87 10
conseildessages@ville-floirac33.fr

JOURNAL SUD-OUEST

De sages propositions

Dans le cadre de la démocratie participative, la ville de Floirac a souhaité la création d'un conseil des sages.



Quelques sages parmi les 38 du conseil. PHOTO M. G.

La Maison des savoirs partagés accueillait mardi la première réunion du conseil des sages. Dans le cadre de la démocratie participative, la ville de Floirac a souhaité sa création. Grâce à leur connaissance de la commune et leur savoir-faire, ces 38 personnes pourront proposer des avis et comptes rendus d'études aux élus de la ville sur des sujets variés (cadre de vie, animation locale, solidarité).

Huguette, Jean, François, Jean-Claude et les autres « sages » sont floiracais, âgés de plus de 55 ans et retraités. Ce conseil des sages sera une instance de réflexion dotée d'une force de proposition pour le Conseil municipal. Après l'accueil de Conchita Lacuey, députée-maire, Boris Callen, chargé de mission « gérontologie » auprès du CCAS, a présenté la charte de fonctionnement, les modalités de fonctionnement de cette instance, créée par une délibération votée en Conseil municipal.

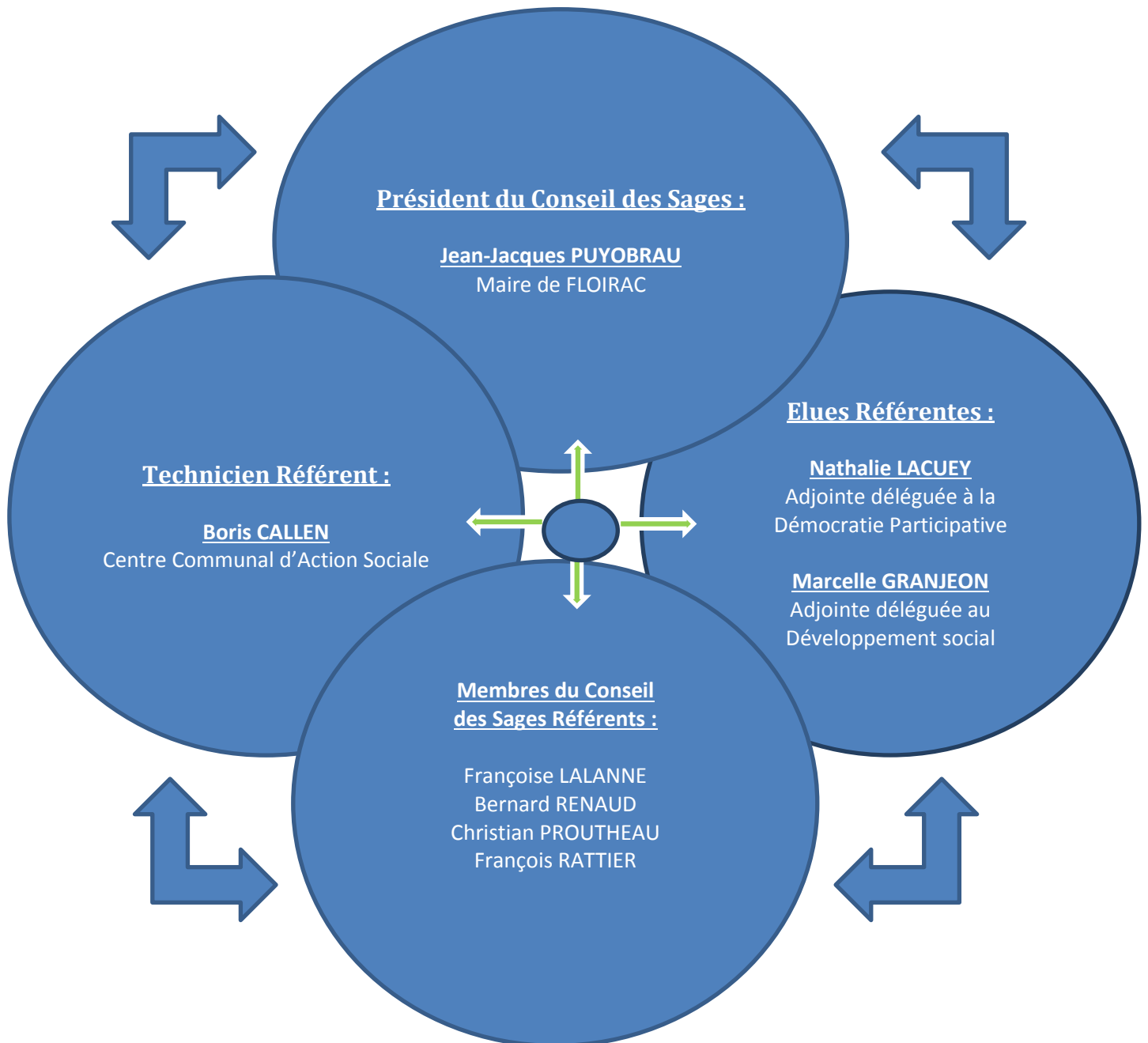
Grande motivation

Trois commissions composeront cette assemblée : la première traitera du cadre de vie (urbanisme, aménagement urbain et environnement) ; la seconde s'occupera d'animation locale (mémoire, intergénération, culture, loisirs et sports). La dernière aura en charge la solidarité (famille, enfance, éducation). Les 38 sages devront choisir une ou plusieurs commissions. Ce choix sera validé lors de la prochaine réunion du 30 novembre.

Le conseil des sages pourra traiter de sujets divers soit sur lettre de mission de Conchita Lacuey soit sur propositions des trois commissions. Les travaux des sages seront remis sous formes d'avis et de conclusions. Nathalie Lacuey, adjointe au maire chargée de la démocratie participative, a répondu aux différentes questions posées par les « sages ». Nul doute que les élus floiracais recevront des suggestions constructives tant la motivation de ces 38 sages était grande.

ANNEXE 7

Organigramme du Conseil des Sages



CONTACTS

Monsieur le maire
Hôtel de ville – 6 Avenue Pasteur
B.P. 110 - 33270 Floirac
www.ville-floirac33.fr
05.57.80.87.00

Monsieur Boris CALLEN
CCAS – 6 Avenue pasteur
B.P. 110 - 33270 Floirac
ConseildesSages@ville-floirac33.fr
05.57.80.87.10

Monsieur Bernard RENAUD
Membre du Conseil des Sages
bernard.renaud@neuf.fr

